

# Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

**MARDI 3 MARS 2020**

**DELIBERATION N° : 2020\_11**

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**  
*Approbation du procès-verbal du Comité Syndical  
Du 31 janvier 2020*

*Nomenclature : 5.2*

L'an deux mille vingt, le 3 mars à 14h30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 24 février 2020 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19**

*Le comité syndical ne délibère valablement que lorsque le quorum de 10 délégués est atteint dont au moins 7 physiquement, le complément étant constitué de pouvoirs.*

**Présent(s) titulaire(s) votant(s) (6) : Jean-Luc MASSON (Président) (11 voix), Marie-Pierre CALLET (22 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (12 voix), Alain DUPONT (12 voix), Marie-Christine ROUVIERE (12 voix).**

**Présent(s) suppléant(s) votant(s) (2) : Monique CHRISTOL (12 voix), Serge GILLI (12 voix).**

**Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (3) : Corinne CHABAUD (22 voix) à Marie-Pierre CALLET, Laurent PELISSIER (12 voix) à Marie-Christine ROUVIERE, Juan MARTINEZ (12 voix) à Gilles DUMAS.**

**Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (0)**

**Absent(s) excusé(s) (8) : Lucien LIMOUSIN, Henri PONS, Roland CHASSAIN, Martial ALVAREZ ; Julien SANCHEZ, Éric BERRUS, Jacky PASCAL, Jean-Claude CAMPOS.**

**PRESENTS : 6 titulaires + 2 suppléants = 8 délégués**

**POUVOIRS : 3 délégués**

**TOTAL : 11 VOTANTS SOIT 150 VOIX**

**Monsieur DUPONT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.**

*Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.*

**COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020**

**DELIBERATION N° : 2020\_11**

**RAPPORTEUR : M. MASSON**

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**  
Approbation du procès-verbal du comité syndical  
du 31 janvier 2020

**Après en avoir délibéré,**

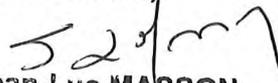
**Le Comité Syndical :**

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du comité syndical du 31 janvier 2020.

**La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jour, mois et an sus indiqués.

**Le Président,**

  
**Jean-Luc MASSON**

## PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt, le 31 janvier à 9 h30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 23 janvier 2020 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON.

### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19

*Le comité syndical ne délibère valablement que lorsque le quorum de 10 délégués est atteint dont au moins 7 physiquement, le complément étant constitué de pouvoirs.*

**Présent(s) titulaire(s) votant(s) (8) :** Jean-Luc MASSON (Président) (11 voix), Lucien LIMOUSIN (22 voix), Marie-Pierre CALLET (22 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (12 voix), Marcel BOURRAT (12 voix), Laurent PELISSIER (12 voix), Jacky PASCAL (12 voix),

**Présent(s) suppléant(s) votant(s) (3) :** Isabelle HENAULT (11 voix), Gilles DONADA (12 voix), Serge GILLI (12 voix),

**Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (1) :** Corinne CHABAUD (22 voix) à Marie-Pierre CALLET,

**Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (0)**

**Absent(s) excusé(s) (6) :** Henri PONS, Martial ALVAREZ, Juan MARTINEZ, Alain DUPONT, Éric BERRUS, Frédéric BRUNEL

**PRESENTS :** 08 Titulaires + 3 suppléants = 11 délégués

**POUVOIRS :** 01 délégué(es)

**TOTAL : 12 VOTANTS SOIT 171 VOIX**

**Madame CALLET Marie-Pierre est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.**

**Représentants de l'Administration :** M. MALLET Thibaut, Directeur Général - Mme COUNIOT Béatrice, Chef du service administratif et financier - Mme CASTILLON Patricia, Responsable des Finances et de la Comptabilité

L'ordre du jour est donc le suivant :

<b>ORDRE DU JOUR</b>
Approbation des procès-verbaux des comités syndicaux des 16 et 20 décembre 2019
Compte rendu des décisions du Président
Rapport d'orientation budgétaire 2020
Actualisation des autorisations de programmes (AP) et crédits de paiements (CP
Indemnité de conseil versée aux receveurs des communes et établissements publics locaux - Exercice 2019
Reprise sur Provisions (contentieux- Petite Agence- crue 2003)
Constitution d'un groupement de commandes de location et entretien de photocopieurs entre la Communauté d'Agglomération ACCM, la Caisse des Ecoles de la Ville d'Arles, le CCAS de la Ville Arles, l'Office de Tourisme de la Ville d'Arles et le SYMADREM
Vente d'une maison située sur la parcelle PL0004, au 393 chemin de l'Eglise de Barcarin à Salin de Giraud
Travaux de création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon / Arles et mesures associées - Réhabilitation de la décharge des Ségonnaux - Acquisitions foncières à l'amiable de terrains appartenant à la commune d'Arles
Cession d'un bien immobilier parcelle CA 145situé 18 rue François Médina aux Saintes-Maries-de-la-Mer
Questions diverses

**N° 2020\_01 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**  
Approbation des procès-verbaux des 16 et 20 décembre 2019

*Adopté à l'unanimité.*

**N° 2020\_02- INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**  
Compte-rendu des décisions prises par le Président

Le Comité Syndical prend acte des décisions prises par Monsieur MASSON Jean-Luc sur le fondement de la délibération n° 2016-79 du 8 décembre 2016 portant délégations données au Président par le Comité Syndical.

N°	OBJETS	MONTANTS
2019_33	<i>Autorisant le paiement d'une indemnité de dépossession à M. Philippe Chazalon, autorisant la consignation d'une indemnité de dépossession en cas d'obstacle au paiement, dans le cadre de la procédure d'expropriation – Travaux de confortement de renforcement de la digue du Rhône en rive droite entre Beaucaire et Fourques.</i>	11 953, 72 €
2020_01	<i>Autorisant le paiement d'une indemnité de dépossession à M. Vignaud Florent, dans le cadre de la procédure d'expropriation – Travaux de création d'une digue entre Tarascon et Arles à l'Ouest du remblai ferroviaire et des mesures associées.</i>	2 047,50 €
2020_02	<i>Autorisant le paiement d'une indemnité de dépossession à la SARL Société d'exploitation du Mas Brochu, dans le cadre de la procédure d'expropriation – Travaux de création d'une digue entre Tarascon et Arles à l'Ouest du remblai ferroviaire et des mesures associées.</i>	2 565,18 €
2020_03	<i>Autorisant le paiement d'une indemnité de dépossession à M. Vignaud Claude, dans le cadre de la procédure d'expropriation – Travaux de création d'une digue entre Tarascon et Arles à l'Ouest du remblai ferroviaire et des mesures associées.</i>	788,06 €
2020_04	<i>Autorisant le paiement d'une indemnité de dépossession à M. Vignaud Claude et Mme Vignaud Bernadette, dans le cadre de la procédure d'expropriation – Travaux de création d'une digue entre Tarascon et Arles à l'Ouest du remblai ferroviaire et des mesures associées.</i>	977,34 €
2020_05	<i>Autorisant le paiement d'une indemnité de dépossession à la S.C.E.A Les Doumines, dans le cadre de la procédure d'expropriation – Travaux de création d'une digue entre Tarascon et Arles à l'Ouest du remblai ferroviaire et des mesures associées.</i>	2 211,75 €

**N° 2020\_03 RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020**

**M. BOURRAT** demande si le SYMADREM va autofinancer pour la 1° fois les travaux.

**M. MALLET** répond qu'il s'agit pour 2020 d'une recette exceptionnelle qui permet l'autofinancement par la reprise de provision. Pour les années futures, le comité syndical décidera au cas par cas.

*Adopté à l'unanimité*



**N° 2020\_04 - FINANCES LOCALES Décisions budgétaires**

Actualisation des autorisations de programmes (AP)  
et crédits de paiements (CP)

*Adopté à l'unanimité.*

**N° 2020\_05 - FINANCES LOCALES Décisions budgétaires**

Indemnité de conseil versée aux receveurs des communes et établissements publics locaux  
Exercice 2019

*Adopté à l'unanimité.*

**N° 2020\_06 - FINANCES LOCALES - Décisions budgétaires**

Reprise sur Provisions (contentieux- Petite Agence- crue 2003)

*Adopté à l'unanimité.*

**N° 2020\_07 - FINANCES - Marchés publics**

Constitution d'un groupement de commandes de location et entretien de photocopieurs entre la  
Communauté d'Agglomération ACCM, la Caisse des Ecoles de la Ville d'Arles, le CCAS de la Ville  
Arles, l'Office de Tourisme de la Ville d'Arles et le SYMADREM

*Adopté à l'unanimité.*

**N° 2020\_08 - DOMAINE ET PATRIMOINE**

Vente d'une maison située sur la parcelle PL0004,  
au 393 chemin de l'Eglise de Barcarin à Salin de Giraud

*Adopté à l'unanimité.*

06 MARS 2020

Berger  
Levrault

**N° 2020\_09 - PLAN RHONE (CPIER 2015-2020)**

Travaux de création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon / Arles et mesures associées  
- Réhabilitation de la décharge des Ségonnaux - Acquisitions foncières à l'amiable de terrains appartenant à la commune d'Arles

*Adopté à l'unanimité.*

**N° 2020\_10 - DOMAINE ET PATRIMOINE**

Cession d'un bien immobilier parcelle CA 145  
situé 18 rue François Médina aux Saintes-Maries-de-la-Mer

*Adopté à l'unanimité.*

**QUESTIONS DIVERSES**

La prochaine séance du comité syndical est prévue le mardi 3 mars 2020 à 14 h 30 notamment pour vote du Budget 2020.

La séance est levée à 12 h 30.

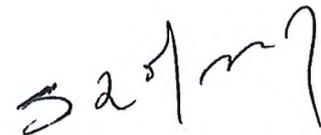
**Signature de la Secrétaire de séance**

**Marie-Pierre CALLET**



**Signature du Président**

**Jean-Luc MASSON**



## Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

**MARDI 3 MARS 2020**

**DELIBERATION N° : 2020\_12**

### **FINANCES LOCALES**

*Adoption du compte de gestion du receveur du SYMADREM  
Exercice 2019*

*Nomenclature : 7.1.1.2*

L'an deux mille vingt, le 3 mars à 14h30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 24 février 2020 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19**

*Le comité syndical ne délibère valablement que lorsque le quorum de 10 délégués est atteint  
dont au moins 7 physiquement, le complément étant constitué de pouvoirs.*

**Présent(s) titulaire(s) votant(s) (6) : Jean-Luc MASSON (Président) (11 voix), Marie-Pierre CALLET (22 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (12 voix), Alain DUPONT (12 voix), Marie-Christine ROUVIERE (12 voix).**

**Présent(s) suppléant(s) votant(s) (2) : Monique CHRISTOL (12 voix), Serge GILLI (12 voix).**

**Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (3) : Corinne CHABAUD (22 voix) à Marie-Pierre CALLET, Laurent PELISSIER (12 voix) à Marie-Christine ROUVIERE, Juan MARTINEZ (12 voix) à Gilles DUMAS.**

**Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (0)**

**Absent(s) excusé(s) (8) : Lucien LIMOUSIN, Henri PONS, Roland CHASSAIN, Martial ALVAREZ ; Julien SANCHEZ, Eric BERRUS, Jacky PASCAL, Jean-Claude CAMPOS.**

**PRESENTS : 6 titulaires + 2 suppléants = 8 délégués**

**POUVOIRS : 3 délégués**

**TOTAL : 11 VOTANTS SOIT 150 VOIX**

**Monsieur DUPONT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.**

*Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.*

**COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020**

**DELIBERATION N° : 2020\_12**

**RAPPORTEUR : M. MASSON**

**FINANCES LOCALES**

**Adoption du compte de gestion du receveur du SYMADREM  
Exercice 2019**

Le Comité Syndical,

- ▶▶ Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer,
  
- ▶▶ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, y compris celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Après en avoir délibéré,

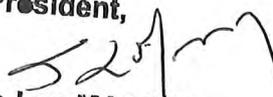
**Le Comité Syndical :**

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019,
- **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

**La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Fait et délibéré au siège du SYMADREM le jour, mois et an sus indiqués.

**Le Président,**

  
**Jean-Luc MASSON**

**FEUILLE DE PRESENCE**  
**COMITE SYNDICAL DU SYMADREM DU 3 MA**

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le

**06 Mars 2020**

ID : 013-251302048-20200303-CS2020\_0012-DE



	<b>DELEGUES TITULAIRES</b>		<b>DELEGUES SUPPLEMENTAIRES</b>
<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE</b>	LIMOUSIN Lucien		GUARINO Valérie
	CHABAUD Corinne		LE DISSES Eric
	PONS Henri		MALLIE Richard
	CALLET Marie-Pierre		DALBIN Sandra
<b>EPCI DES BOUCHES DU RHONE</b>	MASSON Jean-luc <i>ACCM (Arles)</i>		PLANELL Jean-Yves
	CHASSAIN Roland <i>ACCM (Stes Maries)</i>		HENAULT Isabelle
	CORREARD Guy <i>ACCM (Tarascon)</i>		DEMISSY Francis
	ALVAREZ Martial <i>AMP (Port-Saint-Louis)</i>		GIBERTI Roland
<b>EPCI DU GARD</b>	SANCHEZ Julien <i>CCBTA (Beaucaire)</i>		DONADA Gilles
	MARTINEZ Juan <i>CCBTA (Bellegarde)</i>		REY Jean-Paul
	DUMAS Gilles <i>CCBTA (Fourques)</i>		CASTELLANI Nadine
	DUPONT Alain <i>CCPC (Aimargues)</i>		JULLIEN Bernard
	BOURRAT Marcel <i>CCPC (Beauvoisin)</i>		CHRISTOL Monique
	BERRUS Eric <i>CCPC (Le Cailar)</i>		TENA Joël
	PASCAL Jacky <i>CCPC (Vauvert)</i>		RUBIO Rodolphe
	BRUNEL Frédéric <i>Nîmes Métropole (St Gilles)</i>		GILLI Serge
	PELISSIER Laurent <i>Terre de Camargue (St Laurent d'Aigouze)</i>		CUBLIER Jean-Paul
	ROUVIERE Marie-Christine <i>Terre de Camargue (Le Grau du Roi)</i>		BOUILLEVAUX Pascale
CAMPOS Jean-Claude <i>Terre de Camargue (Aigues-Mortes)</i>		FOUREL Arnaud	



## Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

**MARDI 3 MARS 2020**

**DELIBERATION N° : 2020\_13**

**FINANCES LOCALES**  
*Adoption du compte administratif 2019*

*Nomenclature : 7.1.1.2*

L'an deux mille vingt, le 3 mars à 14h30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 24 février 2020 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON et sous la présidence de Monsieur Gilles DUMAS pour le vote du compte administratif 2019.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19**

*Le comité syndical ne délibère valablement que lorsque le quorum de 10 délégués est atteint dont au moins 7 physiquement, le complément étant constitué de pouvoirs.*

**Présent(s) titulaire(s) votant(s) (6) :** Jean-Luc MASSON (Président) (11 voix), Marie-Pierre CALLET (22 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (12 voix), Alain DUPONT (12 voix), Marie-Christine ROUVIERE (12 voix).

**Présent(s) suppléant(s) votant(s) (2) :** Monique CHRISTOL (12 voix), Serge GILLI (12 voix).

**Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (3) :** Corinne CHABAUD (22 voix) à Marie-Pierre CALLET, Laurent PELISSIER (12 voix) à Marie-Christine ROUVIERE, Juan MARTINEZ (12 voix) à Gilles DUMAS.

**Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (0)**

**Absent(s) excusé(s) (8) :** Lucien LIMOUSIN, Henri PONS, Roland CHASSAIN, Martial ALVAREZ ; Julien SANCHEZ, Éric BERRUS, Jacky PASCAL, Jean-Claude CAMPOS.

**PRESENTS :** 6 titulaires + 2 suppléants = 8 délégués

**POUVOIRS :** 3 délégués

**TOTAL : 11 VOTANTS SOIT 150 VOIX**

**Monsieur DUPONT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.**

*Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.*

**COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020**

**DELIBERATION N° : 2020\_13**

**RAPPORTEUR : M. DUMAS**

**FINANCES LOCALES**  
Adoption du compte administratif 2019

Le Comité Syndical, délibérant sur le Compte Administratif 2019, dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2019 dressé par le Receveur,

Considérant que M. DUMAS a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur MASSON Jean-Lue, Président du SYMADREM, s'est retiré pour laisser la présidence à M. DUMAS pour le vote du compte administratif,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical :**

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif 2019, lequel peut se résumer dans le tableau ci-après.

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESTE A REALISER
FONCTIONNEMENT	4 304 887,49 €	4 683 890,73 €	379 003,24 €	
INVESTISSEMENT	51 259 658,07 €	39 932 486,96 €	- 11 327 171,11 €	D = 2 742 100 € R = 15 652 418 €

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,

**COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020**

**SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2020\_13**

- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

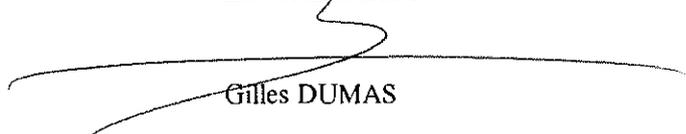
SECTION	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT CUMULE
	AU 31/12/2018	EXERCICE 2019	AU 31/12/2019
FONCTIONNEMENT	249 044,28 €	379 003,24 €	628 047,52 €
INVESTISSEMENT	5 742 253,13 €	- 11 327 171,11 €	- 5 584 917,98 €

- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen,
- **DECLARE** que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2019 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2019 sont confirmés par la comptabilité du Receveur Municipal du SYMADREM,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

**La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jour, mois et an sus indiqués.

Le Vice.Président



Gilles DUMAS

## Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

**MARDI 3 MARS 2020**

**DELIBERATION N° : 2020\_14**

**FINANCES LOCALES**  
*Affectation de résultat 2019*

*Nomenclature : 7.1.1.1*

L'an deux mille vingt, le 3 mars à 14h30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 24 février 2020 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19**

*Le comité syndical ne délibère valablement que lorsque le quorum de 10 délégués est atteint dont au moins 7 physiquement, le complément étant constitué de pouvoirs.*

**Présent(s) titulaire(s) votant(s) (6) : Jean-Luc MASSON (Président) (11 voix), Marie-Pierre CALLET (22 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (12 voix), Alain DUPONT (12 voix), Marie-Christine ROUVIERE (12 voix).**

**Présent(s) suppléant(s) votant(s) (2) : Monique CHRISTOL (12 voix), Serge GILLI (12 voix).**

**Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (3) : Corinne CHABAUD (22 voix) à Marie-Pierre CALLET, Laurent PELISSIER (12 voix) à Marie-Christine ROUVIERE, Juan MARTINEZ (12 voix) à Gilles DUMAS.**

**Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (0)**

**Absent(s) excusé(s) (8) : Lucien LIMOUSIN, Henri PONS, Roland CHASSAIN, Martial ALVAREZ ; Julien SANCHEZ, Eric BERRUS, Jacky PASCAL, Jean-Claude CAMPOS.**

**PRESENTS : 6 titulaires + 2 suppléants = 8 délégués**

**POUVOIRS : 3 délégués**

**TOTAL : 11 VOTANTS SOIT 150 VOIX**

**Monsieur DUPONT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.**

*Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.*

## COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020

**DELIBERATION N° : 2020\_14**

### FINANCES LOCALES Affectation de résultat 2019

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2019.

**En investissement** : Le solde d'exécution de la section d'investissement présente au 31 décembre 2019, un solde négatif de **5 584 917,98 €** avant prise en compte des restes à réaliser. Toutefois, compte tenu du montant très important des subventions en attente de versement, le montant des restes à réaliser en recettes d'investissement s'élève à 15 652 418 €, ce qui après prise en compte des restes à réaliser en dépenses (2 742 100 €) conduit à un solde d'exécution comprenant le solde des restes à réaliser excédentaire d'un montant de **7 325 400,02 €**

#### RESULTAT de la SECTION D' INVESTISSEMENT

Total dépenses 2019	51 259 658,07 €
Total recettes 2019	39 932 486,96 €
Solde d' exécution 2019	<b>-11 327 171,11 €</b>
Excédent antérieur reporté	5 742 253,13 €
Solde d' exécution cumulé 2019	<b>-5 584 917,98 €</b>
RAR dépenses	2 742 100,00 €
RAR recettes	15 652 418,00 €
Résultat cumulé avec RAR 2019	<b>7 325 400,02 €</b>

**En fonctionnement** : L'arrêté des comptes fait ressortir un excédent de fonctionnement au 31 décembre 2019 de **628 047,52 €**.

#### RESULTAT de la SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total dépenses 2019	4 304 887,49 €
Total recettes 2019	4 683 890,73 €
Résultat de l' exercice 2019	<b>379 003,24 €</b>
Excédent antérieur reporté	249 044,28 €
Résultat cumulé au 31/12/2019	<b>628 047,52 €</b>

## COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020

### SUITE DE LA DELIBERATION : 2020\_14

Toutefois, il est nécessaire de prendre en considération que le Conseil Départemental du Gard verse ses participations aux travaux d'investissement en section de « fonctionnement du SYMADREM ».

- En 2019, le Conseil Départemental du Gard a participé à hauteur de **80 881 €** aux travaux prévus en rive droite, il est donc proposé d'affecter ce montant à la section d'investissement.
- Il est proposé d'affecter la différence, soit **547 166,52 €** de la manière suivante et ce conformément au rapport d'orientation budgétaire voté le 31 janvier 2020 :
  - pour une part à la section d'investissement et ce afin de couvrir les travaux d'investissements non subventionnés sur la rive gauche prévus au Budget Primitif 2020 soit : **234 190 €**.
  - le solde soit **312 976,52 €** au financement du budget de fonctionnement de l'exercice 2020 afin de minorer le montant des participations des membres.

Après en avoir délibéré,

#### Le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** du résultat d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2019, lequel s'élève à : (-) **5 584 917,98 €** avant prise en compte du solde des restes à réaliser
- **PREND ACTE** du résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2019, lequel s'élève à : (+) **628 047,52 €**,
- **DECIDE** d'affecter **315 071 €** (80 881 € + 234 190 €), à la section d'investissement et le solde soit **312 976,52 €** au financement du budget de fonctionnement de l'exercice 2020,
- **DIT** que ces sommes seront reprises au **budget primitif 2020**,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

**La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jour, mois et an sus indiqués.

Signé par : Jean-Luc  
MASSON  
Date : 01/04/2020

## Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

MARDI 3 MARS 2020

DELIBERATION N° : 2020\_15

**FINANCES LOCALES - EMPRUNTS**  
*Renouvellement de la ligne de trésorerie*

Nomenclature : 7.3

L'an deux mille vingt, le 3 mars à 14h30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 24 février 2020 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19**

*Le comité syndical ne délibère valablement que lorsque le quorum de 10 délégués est atteint dont au moins 7 physiquement, le complément étant constitué de pouvoirs.*

**Présent(s) titulaire(s) votant(s) (6) : Jean-Luc MASSON (Président)** (11 voix), Marie-Pierre CALLET (22 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (12 voix), Alain DUPONT (12 voix), Marie-Christine ROUVIERE (12 voix).

**Présent(s) suppléant(s) votant(s) (2) :** Monique CHRISTOL (12 voix), Serge GILLI (12 voix).

**Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (3) :** Corinne CHABAUD (22 voix) à Marie-Pierre CALLET, Laurent PELISSIER (12 voix) à Marie-Christine ROUVIERE, Juan MARTINEZ (12 voix) à Gilles DUMAS.

**Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (0)**

**Absent(s) excusé(s) (8) :** Lucien LIMOUSIN, Henri PONS, Roland CHASSAIN, Martial ALVAREZ ; Julien SANCHEZ, Éric BERRUS, Jacky PASCAL, Jean-Claude CAMPOS.

**PRESENTS :** 6 titulaires + 2 suppléants = 8 délégués

**POUVOIRS :** 3 délégués

**TOTAL : 11 VOTANTS SOIT 150 VOIX**

**Monsieur DUPONT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.**

*Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.*

**COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020****DELIBERATION N° : 2020\_15****RAPPORTEUR : M. MASSON****FINANCES LOCALES - EMPRUNTS****Renouvellement de la ligne de trésorerie**

Par délibération n° 2018-05, les membres du comité syndical ont voté le 20 février 2018 l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 5 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse pour une durée d'un an (du 3 avril 2018 au 2 avril 2019).

Par délibération n° 2019-06, les membres du comité syndical ont voté le 28 février 2019 le renouvellement de la ligne de trésorerie de 5 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse pour une durée d'un an (du 3 avril 2019 pour une durée de 364 jours).

Il est proposé aux membres du comité syndical de renouveler cette ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse pour un montant de 5 000 000 € à compter du 3 avril 2020 pour une durée de 364 jours.

Les caractéristiques de l'offre de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse restent inchangées :

Montant	: 5 000 000 €
Durée	: 364 jours
Taux d'intérêt	: EONIA + 0.80%
Paiement des intérêts	: Chaque mois civil par débit d'office
Frais d'ouverture de ligne	: 1 500€
Commission de gestion	: Néant
Commission de mouvement	: Néant
Commission de non- utilisation	: 0.05%
Tirage	: Crédit d'office (pas de minimum)
Remboursement	: Débit d'office (pas de minimum)

**Après en avoir pris connaissance,**

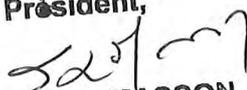
**Le Comité Syndical :**

- **DECIDE** de renouveler la ligne de trésorerie de 5 000 000 € pour faire face à des besoins momentanés de trésorerie,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

**La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jour, mois et an sus indiqués.

**Le Président,**

  
**Jean-Luc MASSON**

# Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

**MARDI 3 MARS 2020**

**DELIBERATION N° : 2020\_16**

**FINANCES LOCALES**  
*Provision semi-budgétaire*  
*Risque de crues et inondations (pompage)*

*Nomenclature : 7.1.1.2*

L'an deux mille vingt, le 3 mars à 14h30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 24 février 2020 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19**

*Le comité syndical ne délibère valablement que lorsque le quorum de 10 délégués est atteint dont au moins 7 physiquement, le complément étant constitué de pouvoirs.*

**Présent(s) titulaire(s) votant(s) (6) : Jean-Luc MASSON (Président)** (11 voix), Marie-Pierre CALLET (22 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (12 voix), Alain DUPONT (12 voix), Marie-Christine ROUVIERE (12 voix).

**Présent(s) suppléant(s) votant(s) (2) :** Monique CHRISTOL (12 voix), Serge GILLI (12 voix).

**Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (3) :** Corinne CHABAUD (22 voix) à Marie-Pierre CALLET, Laurent PELISSIER (12 voix) à Marie-Christine ROUVIERE, Juan MARTINEZ (12 voix) à Gilles DUMAS.

**Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (0)**

**Absent(s) excusé(s) (8) :** Lucien LIMOUSIN, Henri PONS, Roland CHASSAIN, Martial ALVAREZ ; Julien SANCHEZ, Eric BERRUS, Jacky PASCAL, Jean-Claude CAMPOS.

**PRESENTS :** 6 titulaires + 2 suppléants = 8 délégués

**POUVOIRS :** 3 délégués

**TOTAL : 11 VOTANTS SOIT 150 VOIX**

**Monsieur DUPONT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.**

*Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.*

## COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020

**DELIBERATION N° : 2020\_16**

**RAPPORTEUR : M. MASSON**

### **FINANCES LOCALES**

Provision semi-budgétaire

Risque de crues et inondations (pompage)

Conformément aux dispositions de l'article 2321-3 du CGCT, le SYMADREM, par délibération n° 2010-102 du 14 décembre 2010, a opté pour le régime des provisions semi-budgétaires.

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a créé la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » intitulée GEMAPI.

Par délibérations respectives, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) membres du SYMADREM ont transféré en totalité ou pour partie la compétence GEMAPI au SYMADREM avec date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

L'arrêté préfectoral du 31 décembre 2019 portant modification des statuts a entériné la prise de compétence GEMAPI par le SYMADREM à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Cette prise de compétence porte notamment sur le ressuyage des crues après inondation. Certaines stations de ressuyage sur les deux rives du Rhône deviennent la responsabilité exclusive du SYMADREM ou partagée avec les ASA ou ASCO qui les gèrent en situation courante.

Dans un souci de prudence et afin de faire face aux coûts de pompage nécessaire pour le ressuyage du territoire sur lequel le SYMADREM est compétent en cas de crue ou de submersion marine, il est proposé d'ouvrir une provision à hauteur de 700 000 €.

Cette provision sera étalée sur une période de 20 ans, ce qui représente un montant annuel de 35 000 €.

Ce montant a été estimé en fonction de la note de septembre 2016 « Schéma d'amélioration du réseau d'évacuation des crues en Camargue Gardoise » rédigée par le Syndicat Mixte de protection et de gestion CAMARGUE GARDOISE à l'attention des services de la Préfecture du Gard.

Le coût de référence estimé est celui de la crise de type Petit Rhône 2003 avec une durée de pompage moyenne de 55 jours en période rouge, et un total dans le cas d'une consommation électrique à contrats superposables de 530 000 € de consommation électrique uniquement pour la Camargue Gardoise. A ce coût ont été ajoutés les coûts estimés de pompage pour la rive gauche relatifs à la station des eaux bleues et la station d'Albaron.

## COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020

### SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2020 \_16

Après en avoir délibéré,

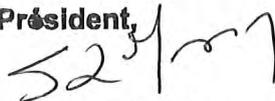
#### Le Comité Syndical :

- **DECIDE** d'ouvrir une provision pour risques et charges d'un montant de 700 000 €, étalée sur 20 ans à concurrence de 35 000 € par an,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront ouverts au compte 6815 « dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement »,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jour, mois et an sus indiqués.

Le Président,



Jean-Luc MASSON

# Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

**MARDI 3 MARS 2020**

**DELIBERATION N° : 2020\_17**

**FINANCES LOCALES**  
*Adoption du Budget Primitif 2020*

*Nomenclature : 7.1.1.1*

L'an deux mille vingt, le 3 mars à 14h30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 24 février 2020 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19**

*Le comité syndical ne délibère valablement que lorsque le quorum de 10 délégués est atteint dont au moins 7 physiquement, le complément étant constitué de pouvoirs.*

**Présent(s) titulaire(s) votant(s) (6) : Jean-Luc MASSON (Président)** (11 voix), Marie-Pierre CALLET (22 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (12 voix), Alain DUPONT (12 voix), Marie-Christine ROUVIERE (12 voix).

**Présent(s) suppléant(s) votant(s) (2) :** Monique CHRISTOL (12 voix), Serge GILLI (12 voix).

**Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (3) :** Corinne CHABAUD (22 voix) à Marie-Pierre CALLET, Laurent PELISSIER (12 voix) à Marie-Christine ROUVIERE, Juan MARTINEZ (12 voix) à Gilles DUMAS.

**Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (0)**

**Absent(s) excusé(s) (8) :** Lucien LIMOUSIN, Henri PONS, Roland CHASSAIN, Martial ALVAREZ ; Julien SANCHEZ, Éric BERRUS, Jacky PASCAL, Jean-Claude CAMPOS.

**PRÉSENTS :** 6 titulaires + 2 suppléants = 8 délégués

**POUVOIRS :** 3 délégués

**TOTAL : 11 VOTANTS SOIT 150 VOIX**

**Monsieur DUPONT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.**

*Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.*

**COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020****DELIBERATION N° : 2020\_17****RAPPORTEUR : M. MASSON****FINANCES LOCALES**  
**Adoption du Budget Primitif 2020**

Le budget primitif 2020 a été élaboré selon l'instruction budgétaire et comptable M14, pour un vote par « nature » au niveau du chapitre.

Il tient compte des éléments présentés et votés lors de la présentation au Rapport d'orientation budgétaire au comité syndical le 31 janvier 2020.

Il tient compte des modifications des statuts du SYMADREM adoptés par délibération n°2019-60 du 20 décembre 2019 et approuvés par arrêté préfectoral des Bouches-du-Rhône du 31 décembre 2019 qui se caractérisent essentiellement par le retrait des régions PACA et OCCITANIE et du département du GARD du SYMADREM, et au transfert de la compétence GEMAPI des EPCI membres au SYMADREM à compter du 01/01/2020.

Il s'équilibre comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 952 775,00</b>	<b>4 952 775,00</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>77 390 252,00</b>	<b>77 390 252,00</b>

Dans un souci de simplification et d'harmonisation, la participation aux travaux d'investissement des EPCI de la rive gauche, membres du SYMADREM fera désormais l'objet d'un appel de fonds sur l'exercice en cours pour les montants inscrits au budget primitif de l'année. Dans le cas où les montants perçus seraient supérieurs aux montants réellement dus sur les dépenses réalisées sur l'année N, le trop-perçu viendra en déduction des participations de l'année N+1.

L'appel de fonds se fera en deux temps : un premier appel de fonds sera effectué après vote du budget à hauteur de 50 % du montant inscrit au budget, le solde sera demandé en septembre.

La participation aux travaux d'investissement des EPCI de la rive droite, membres du SYMADREM ne fera pas l'objet d'un appel de fonds sur l'exercice 2020. Le département du Gard verse sa participation aux travaux d'investissement depuis plusieurs années en section de fonctionnement sur les montants budgétisés. Le montant total de ses participations, déduit des montants lui incombant donne un solde positif estimé à 1 209 470 €. Il est proposé d'utiliser en partie ce solde pour couvrir le montant des participations des EPCI de la rive droite pour les opérations contractualisées avant le 01/01/2020 (pour 2020 le montant prévisionnel est de 141 119 €).

**COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020****SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2020 \_17**

Le financement du besoin de trésorerie du budget « section d'investissement » est assuré par des emprunts relais dont le montant est estimé à 24.5 M€ pour 2020, ainsi que par une ligne de trésorerie de 5 M€ et cela dans l'attente du versement des subventions.

Il est prévu de rembourser d'une part 672 K€ d'annuités en capital et d'autre part une partie des prêts relais par anticipation, pour un montant qui pourrait atteindre la somme de 28,36 M€, dans l'hypothèse de l'encaissement en 2020 de la totalité des subventions inscrites au budget.

**SECTION / FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellés	Ouvertures de crédits 2020	
		Dépenses en €	Recettes en €
.023	Virement à la section d'investissement	814 290,00	/
11	Charges à caractère général	1 796 408,00	/
12	Charges de personnel	1 456 000,00	/
65	Autres charges de gestion courante	25 350,00	/
66	Charges financières	627 078,00	/
67	Charges exceptionnelles	16 000,00	/
68	Dotations aux provisions	68 000,00	/
.042	Dotations aux amortissements	149 649,00	
.002	Résultat reporté	/	312 976,52
16	Atténuation de charges	/	10 000,00
74	Dotations et participations	/	2 708 294,90
75	Autres produits gestion courante	/	14 500,00
76	Produits financiers	/	277 603,58
77	Produits exceptionnels	/	139 400,00
78	Reprise de Provision	/	1 490 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>4 952 775,00</b>	<b>4 952 775,00</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			

**COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020****SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2020 \_17****SECTION / INVESTISSEMENT**

Chapitre	Libellés	Dépenses en €		Recettes en €	
		Reports	Ouvertures Crédits 2020	Reports	Ouvertures crédits 2020
021	Virement de la section de fonctionnement	/	/	/	814 290,00
10	Dotations, fonds divers (hors 1068)	/	/	/	6 291 773,00
1068	Excédent de fonctionnement	/	/	/	315 071,00
13	Subventions d'investissement	/	/	8 420 518,00	31 583 290,00
16	Emprunts	/	29 089 870,02	6 000 000,00	18 500 000,00
20	Immobilisations incorporelles	39 874,00	1 444 564,00	/	/
21	Immobilisations corporelles	56 947,00	1 155 450,00	/	/
23	Immobilisations en cours	1 645 279,00	36 873 350,00	1 191 900,00	1 912 000,00
27	Autres Immobilisations financières	1 000 000,00	0,00	40 000,00	1 671 761,00
·040	Opérations d'ordre entre sections	/	/	/	149 649,00
·041	Opérations patrimoniales	/	500 000,00	/	500 000,00
SOUS / TOTAL		2 742 100,00	69 063 234,02	15 652 418,00	61 737 834,00
REPRISE SOLDE D'EXECUTION 2019		/	5 584 917,98	/	/
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>77 390 252,00</b>		<b>77 390 252,00</b>	

## COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020

### SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2020 \_17

Après en avoir délibéré,

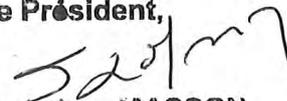
#### Le Comité Syndical :

- **ADOPTE** le budget primitif de l'exercice 2020 joint à la présente et dont les principaux montants sont repris ci-dessus, dans sa présentation par nature et complété de l'ensemble des annexes réglementaires,
- **DECIDE** du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en « recettes et en dépenses », conformément aux tableaux ci-dessus,
- **DECIDE**, dans un souci de simplification et d'harmonisation que la participation aux travaux d'investissement des EPCI de la rive gauche, membres du SYMADREM fera désormais l'objet d'un appel de fonds sur l'exercice en cours pour les montants inscrits au budget primitif de l'année. Dans le cas où les montants perçus seraient supérieurs aux montants réellement dus sur les dépenses réalisées sur l'année N, le trop-perçu viendra en déduction des participations de l'année N+1,  
  
L'appel de fonds se fera en deux temps : un premier appel de fonds sera effectué après vote du budget à hauteur de 50 % du montant inscrit au budget, le solde sera demandé en septembre,
- **DECIDE** que la participation aux travaux d'investissement des EPCI de la rive droite, membres du SYMADREM, ne fera pas l'objet d'un appel de fonds sur l'exercice 2020. Le département du Gard verse sa participation aux travaux d'investissement depuis plusieurs années en section de fonctionnement sur les montants budgétisés. Le montant total de ses participations, déduit des montants lui incombant donne un solde positif estimé à 1 209 470 €. Il est proposé d'utiliser en partie ce solde pour couvrir le montant des participations des EPCI de la rive droite pour les opérations contractualisées avant le 01/01/2020 (pour 2020 le montant prévisionnel est de 141 119 €),
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

**La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jour, mois et an sus indiqués.

Le Président,



Jean-Luc MASSON

**FEUILLE DE PRESENCE**  
**COMITE SYNDICAL DU SYMADREM DU 3 MA**

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06 MARS 2020

Affiché le :

Berser  
Levault

ID : 013-251302048-20200303-CS2020\_0017-DE

	<b>DELEGUES TITULAIRES</b>	<b>DELEGUES SUPPLEMENTAIRES</b>
<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE</b>	LIMOUSIN Lucien	GUARINO Valérie
	CHABAUD Corinne	LE DISSES Eric
	PONS Henri	MALLIE Richard
	CALLET Marie-Pierre	DALBIN Sandra
<b>EPCI DES BOUCHES DU RHONE</b>	MASSON Jean-luc <i>ACCM (Arles)</i>	PLANELL Jean-Yves
	CHASSAIN Roland <i>ACCM (Stes Maries)</i>	HENAULT Isabelle
	CORREARD Guy <i>ACCM (Tarascon)</i>	DEMISSY Francis
	ALVAREZ Martial <i>AMP (Port-Saint-Louis)</i>	GIBERTI Roland
<b>EPCI DU GARD</b>	SANCHEZ Julien <i>CCBTA (Beaucaire)</i>	DONADA Gilles
	MARTINEZ Juan <i>CCBTA (Bellegarde)</i>	REY Jean-Paul
	DUMAS Gilles <i>CCBTA (Fourques)</i>	CASTELLANI Nadine
	DUPONT Alain <i>CCPC (Aimargues)</i>	JULLIEN Bernard
	BOURRAT Marcel <i>CCPC (Beauvoisin)</i>	CHRISTOL Monique
	BERRUS Eric <i>CCPC (Le Cailar)</i>	TENA Joël
	PASCAL Jacky <i>CCPC (Vauvert)</i>	RUBIO Rodolphe
	BRUNEL Frédéric <i>Nîmes Métropole (St Gilles)</i>	GILLI Serge
	PELISSIER Laurent <i>Terre de Camargue (St Laurent d'Aigouze)</i>	CUBLIER Jean-Paul
	ROUVIERE Marie-Christine <i>Terre de Camargue (Le Grau du Roi)</i>	BOUILLEVAUX Pascale
CAMPOS Jean-Claude <i>Terre de Camargue (Aigues-Mortes)</i>	FOUREL Arnaud	

# Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

**MARDI 3 MARS 2020**

**DELIBERATION N° : 2020\_18**

## **DOMAINE ET PATRIMOINE**

*Bilan des acquisitions et cessions immobilières du SYMADREM  
Exercice 2019*

*Nomenclature : 3.1*

L'an deux mille vingt, le 3 mars à 14h30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 24 février 2020 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19**

*Le comité syndical ne délibère valablement que lorsque le quorum de 10 délégués est atteint dont au moins 7 physiquement, le complément étant constitué de pouvoirs.*

**Présent(s) titulaire(s) votant(s) (6) : Jean-Luc MASSON (Président)** (11 voix), Marie-Pierre CALLET (22 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (12 voix), Alain DUPONT (12 voix), Marie-Christine ROUVIERE (12 voix).

**Présent(s) suppléant(s) votant(s) (2) :** Monique CHRISTOL (12 voix), Serge GILLI (12 voix).

**Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (3) :** Corinne CHABAUD (22 voix) à Marie-Pierre CALLET, Laurent PELISSIER (12 voix) à Marie-Christine ROUVIERE, Juan MARTINEZ (12 voix) à Gilles DUMAS.

**Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (0)**

**Absent(s) excusé(s) (8) :** Lucien LIMOUSIN, Henri PONS, Roland CHASSAIN, Martial ALVAREZ ; Julien SANCHEZ, Eric BERRUS, Jacky PASCAL, Jean-Claude CAMPOS.

**PRESENTS :** 6 titulaires + 2 suppléants = 8 délégués

**POUVOIRS :** 3 délégués

**TOTAL : 11 VOTANTS SOIT 150 VOIX**

**Monsieur DUPONT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.**

*Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.*

**COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020**

**DELIBERATION N° : 2020\_18**

**RAPPORTEUR : M. DUMAS**

**DOMAINE ET PATRIMOINE**

**Bilan des acquisitions et cessions immobilières du SYMADREM  
Exercice 2019**

Vu l'article L5722-3 du code général des collectivités territoriales,

Considérant l'obligation de dresser le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées par le SYMADREM pour l'année 2019,

Monsieur le Président présente au comité syndical les différentes acquisitions et cessions immobilières effectuées par le SYMADREM durant l'année 2019 et dont le bilan est porté sur un tableau annexé à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical :**

- **PREND ACTE** du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par le SYMADREM durant l'année 2019, tel que présenté par Monsieur le Président,

- **DIT** que ce bilan sera annexé au compte administratif 2019 du SYMADREM.

**La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jour, mois et an sus indiqués.

**Le Président,**



**Jean-Luc MASSON**

**ETAT RECAPITULATIF DES SORTIES D'IMMOBILISATIONS**

**PERIODE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019**

**Budget SYMADREM Budget Principal**

Désignation du bien	Date d'acquisition	Numéro d'inventaire	Valeur historique (prix d'acquisition)	Cumul amortissements	Valeur comptable nette			Prix de vente	Motif de la sortie
					N° bord	N° titre	Montant		
Ctre Adm et Techn (La Gde Sacristane)	04/09/2007	CATSacrist	866 753,81	0,00			866 753,81	484 702,72	Cession à titre onéreux
A 1820 A 1821 FOURQUES ACHAT PARCELLE ASA	19/08/2019	FONC 2111	15 403,08	0,00			1 637,27	1 637,27	Cession à titre onéreux
<b>Total des sorties de l'exercice</b>							<b>868 391,08</b>	<b>486 339,99</b>	

Etat à compléter par l'ordonnateur en 3 exemplaires et à transmettre régulièrement au comptable, qui en renvoie 2 (périodicité à fixer conjointement, et, en tout état de cause, au moins une fois par an, en fin d'exercice).

Le 29/01/2020,  
L'ordonnateur

Le  
Le comptable

Il reprend dans l'ordre croissant des comptes par nature, les informations patrimoniales contenues dans les fiches individuelles d'inventaire (sorties).





**ETAT RECAPITULATIF DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**  
**PERIODE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019**

**Budget SYMADREM Budget Principal**

Désignation du bien	Date d'acquisition	Numéro d'inventaire	Numéro liquidation	Compte	Valeur historique (prix d'acquisition)	Si bien amortissable		
						Type d'amort (1)	Durée	Annuité théorique
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	02/01/2019	BA2 2312	52	2312	866.51 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	02/01/2019	BA2 2312	53	2312	522.55 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaonette	02/01/2019	BA7 2317	7	2317	5 275.48 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaonette	02/01/2019	BA7 2317	8	2317	25 955.20 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaonette	03/01/2019	BA7 2317	9	2317	120.28 €			
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	04/01/2019	BA1 2312	51	2312	722.16 €			
5 ordinateurs et 5 monitors Dell20	09/01/2019	MATINFO1901	47	2183	4 212.00 €	L	3	1 404,00€
5 ordinateurs et 5 monitors Dell20	09/01/2019	MATINFO1901	48	2183	450.00 €	L	3	150,00€
YE1- YE2 ET YE3 TARASCON INDEMN	10/01/2019	BA2 2111	50	2111	140 336.00 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaonette	10/01/2019	BA7 2317	73	2317	606.00 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaonette	10/01/2019	BA7 2317	103	2317	1 332.30 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaonette	10/01/2019	BA7 2317	72	2317	3 619.80 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaonette	10/01/2019	BA7 2317	74	2317	2 415.35 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaonette	10/01/2019	BA7 2317	75	2317	3 679.76 €			
INDEMNITE DEPOSSESSION GRAND	14/01/2019	BA2 2111	76	2111	450 148.00 €			
indemnité de dépossession suite expropriation	15/01/2019	BA2 2111	77	2111	253 000.00 €			
INDEMNITE DEPOSSESSION GRAND	15/01/2019	BA2 2111	77	2111	1 085 319.00 €			
Annonce Moeuvre Digue 2020	16/01/2019	Digue2020 2317	127	2317	9 468.00 €			
étude du système de protection littoral du delta du	16/01/2019	LITTORAL STES 2031	101	2031	47 126.40 €			



CI43 45 CL 14 ET CM 20 11 ARLES INDEMNITE	21/01/2019	BA2 2111	102	2111				
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	22/01/2019	BA1 2312	117	2312	29 038.00 €			
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	22/01/2019	BA1 2312	116	2312	79 402.84 €			
A7009 et A7012Pas de Bouquet St Victor	23/01/2019	BA7 2111	148	2111	31 525.90 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	28/01/2019	BA2 2312	128	2312	8 025.60 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaonette	29/01/2019	BA7 2317	132	2317	31 517.60 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaonette	29/01/2019	BA7 2317	130	2317	8 770.00 €			
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	30/01/2019	BA1 2312	114	2312	132 246.00 €			
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	30/01/2019	BA1 2312	115	2312	250 559.50 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	30/01/2019	BA2 2312	129	2312	2 100.91 €			
BA8 Réhaussement SIP Beaucaire et Tarascon	31/01/2019	BA8 2031	150	2031	180.00 €			
Annonce Moeuvre Digue 2020	31/01/2019	Digue2020 2317	186	2317	1 500.00 €			
ETUDES GEOTECHNIQUES ET	31/01/2019	GEO 2031	150	2031	36.00 €			
Renforcement Dignes Salin de Giraud et Port Saint Louis	31/01/2019	GR2.1 2031	261	2031	3 570.00 €			
Convertisseur de Média Gigabit Ethernet + 2	01/02/2019	BA1 2183	151	2183	148.80 €	L	1	148,80€
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	01/02/2019	BA1 2312	181	2312	7 620.05 €			
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	01/02/2019	BA1 2312	183	2312	1 800.00 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaonette	01/02/2019	BA7 2317	149	2317	960.00 €			
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	04/02/2019	BA1 2312	182	2312	747.36 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	06/02/2019	BA2 2312	153	2312	196.80 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaonette	06/02/2019	BA7 2317	184	2317	486.24 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaonette	06/02/2019	BA7 2317	185	2317	4 305.48 €			
BX 59 ET 63 ARLES ACQUISITION FONCIERE	08/02/2019	BA2 2111	180	2111	1 149.00 €			
BY 46 ARLES DEPOSSESSION Ac 01	13/02/2019	BA2 2111	189	2111	47 780.00 €			
ETUDES GEOTECHNIQUES ET	13/02/2019	GEO 2031	208	2031	9 731.15 €			
ETUDES GEOTECHNIQUES ET	13/02/2019	GEO 2031	207	2031	5 160.00 €			
BY 52 indemnité de depossession Ac 02	14/02/2019	BA2 2111	187	2111	4 516.00 €			
BY 52 indemnité de depossession Ac 02	14/02/2019	BA2 2111	188	2111	22 715.00 €			
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	15/02/2019	BA1 2312	206	2312	225 008.40 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	19/02/2019	BA2 2312	216	2312	9 897.40 €			

Travaux quais de Tarascon et Diaue à la Montaonette	19/02/2019	BA7 2317	218	2317				
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	21/02/2019	BA2 2312	248	2312	2 100.91 €			
YD 75 TARASCON EXPROPRIATION Ac.01	25/02/2019	BA2 2111	211	2111	207.00 €			
YD 75 TARASCON EXPROPRIATION Ac.01	25/02/2019	BA2 2111	212	2111	207.00 €			
YD 75 TARASCON EXPROPRIATION Ac.01	25/02/2019	BA2 2111	209	2111	207.00 €			
YD 75 TARASCON EXPROPRIATION Ac.01	25/02/2019	BA2 2111	210	2111	207.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	25/02/2019	BA2 2312	217	2312	1 282 463.06 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	25/02/2019	BA2 2312	213	2312	26 760.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	25/02/2019	BA2 2312	214	2312	6 636.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	25/02/2019	BA2 2312	215	2312	26 000.00 €			
ARNAUDO C. - ARNAUD E. Acausition PARCELLE C	28/02/2019	BA1 2111	237	2111	4 181.90 €			
ARNAUDO C. - ARNAUD E. Acausition PARCELLE C	28/02/2019	BA1 2111	238	2111	1 412.10 €			
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	28/02/2019	BA1 2312	247	2312	1 603.39 €			
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	28/02/2019	BA1 2312	246	2312	21 867.72 €			
Mise en place d'un pot à boue et d'une aaine silo bois	28/02/2019	MATSIEGE1901	270	2188	3 037.20 €	L	15	202,48€
Mise en place d'un pot à boue et d'une aaine silo bois	28/02/2019	MATSIEGE1901	269	2188	2 092.80 €	L	15	139,52€
BX 75 ARLES Acquisition foncière Ac.02	05/03/2019	BA2 2111	243	2111	199.80 €			
BX 75 ARLES Acquisition foncière Ac.02	05/03/2019	BA2 2111	245	2111	66.60 €			
BX 75 ARLES Acquisition foncière Ac.02	05/03/2019	BA2 2111	244	2111	66.60 €			
ETUDES GEOTECHNIQUES ET	05/03/2019	GEO 2031	262	2031	44 400.00 €			
Travaux quais de Tarascon et Diaue à la Montaonette	06/03/2019	BA7 2317	285	2317	792.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	07/03/2019	BA2 2312	314	2312	429.31 €			
Travaux quais de Tarascon et Diaue à la Montaonette	11/03/2019	BA7 2317	284	2317	5 436.65 €			
Travaux quais de Tarascon et Diaue à la Montaonette	11/03/2019	BA7 2317	286	2317	41 863.88 €			
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	14/03/2019	BA1 2312	311	2312	233 553.00 €			
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	14/03/2019	BA1 2312	312	2312	142 192.16 €			
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	14/03/2019	BA1 2312	313	2312	27 333.36 €			
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	18/03/2019	BA1 2312	319	2312	8 698.66 €			
DX 146 ET EH 562 ARLES acousition foncière Ac.01	19/03/2019	BA2 2111	305	2111	5 104.64 €			
DX 146 ET EH 562 ARLES acousition foncière Ac.01	19/03/2019	BA2 2111	310	2111	5 104.28 €			

DX 146 ET EH 562 ARLES acquisition foncière Ac 01	19/03/2019	BA2 2111	309	2111				
DX 146 ET EH 562 ARLES acquisition foncière Ac 01	19/03/2019	BA2 2111	307	2111	8 774.22 €			
DX 146 ET EH 562 ARLES acquisition foncière Ac 01	19/03/2019	BA2 2111	308	2111	10 209.28 €			
YB 39 TARASCON INDEMNITE DE LA	19/03/2019	BA2 2111	306	2111	1 285.00 €			
YE1- YE2 ET YE3 TARASCON INDEMN	20/03/2019	BA2 2111	317	2111	289 763.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	21/03/2019	BA2 2312	318	2312	1 080.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	21/03/2019	BA2 2312	324	2312	2 100.91 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	25/03/2019	BA2 2312	320	2312	438.88 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	25/03/2019	BA2 2312	323	2312	5 510.23 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	25/03/2019	BA2 2312	321	2312	102.13 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	25/03/2019	BA2 2312	322	2312	2 788.98 €			
ETUDES GEOTECHNIQUES ET	26/03/2019	GEO 2031	344	2031	10 702.70 €			
ETUDES GEOTECHNIQUES ET	26/03/2019	GEO 2031	343	2031	6 507.90 €			
ETUDES GEOTECHNIQUES ET	26/03/2019	GEO 2031	345	2031	8 975.94 €			
ETUDES GEOTECHNIQUES ET	26/03/2019	GEO 2031	342	2031	13 015.80 €			
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	01/04/2019	BA1 2312	353	2312	130 952.49 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	01/04/2019	BA2 2312	363	2312	864.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	01/04/2019	BA2 2312	364	2312	47 094.22 €			
RENFORCEMENT DIGUE GRAND RHONE ENTRE	01/04/2019	GR2.2 2312	355	2312	430.96 €			
RENFORCEMENT DIGUE GRAND RHONE ENTRE	01/04/2019	GR2.2 2312	354	2312	496.90 €			
ETUDES GEOTECHNIQUES ET	03/04/2019	GEO 2031	362	2031	80 856.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	04/04/2019	BA2 2312	366	2312	9 480.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	04/04/2019	BA2 2312	367	2312	15 975.84 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	04/04/2019	BA2 2312	368	2312	1 052 084.51 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	04/04/2019	BA2 2312	365	2312	17 640.00 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaonette	05/04/2019	BA7 2317	381	2317	182 174.38 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaonette	05/04/2019	BA7 2317	382	2317	42 753.22 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	06/04/2019	BA2 2312	1076	2312	7 807.61 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	08/04/2019	BA2 2312	378	2312	108.00 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaonette	08/04/2019	BA7 2317	380	2317	3 088.56 €			

Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montañette	08/04/2019	BA7 2317	383	2317			
RENFORCEMENT DIGUE GRAND RHONE ENTRE	08/04/2019	GR2.2 2312	379	2312	39 120.48 €		
Création d'une digue à l'Ouest du remblai ferroviaire	17/04/2019	BA2 238	429	238	72 897.29 €		
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montañette	17/04/2019	BA7 2317	407	2317	21 157.13 €		
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montañette	17/04/2019	BA7 2317	408	2317	10 560.00 €		
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montañette	17/04/2019	BA7 2317	406	2317	15 181.20 €		
RENFORCEMENT DIGUE GRAND RHONE ENTRE	17/04/2019	GR2.2 2312	405	2312	20 580.00 €		
RENFORCEMENT DIGUE GRAND RHONE ENTRE	17/04/2019	GR2.2 2312	403	2312	63 959.84 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	23/04/2019	BA2 2312	425	2312	591 919.75 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	23/04/2019	BA2 2312	428	2312	863 620.93 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	23/04/2019	BA2 2312	426	2312	6 720.00 €		
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	24/04/2019	BA1 2312	424	2312	161 202.00 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	24/04/2019	BA2 2312	427	2312	2 100.91 €		
ETUDES GEOTECHNIQUES ET	25/04/2019	GEO 2031	460	2031	14 053.50 €		
ETUDES GEOTECHNIQUES ET	25/04/2019	GEO 2031	462	2031	61 162.08 €		
ETUDES GEOTECHNIQUES ET	25/04/2019	GEO 2031	461	2031	136 598.77 €		
ETUDES GEOTECHNIQUES ET	25/04/2019	GEO 2031	459	2031	34 665.30 €		
1 plateau pour fibre optique opération BA1	26/04/2019	BA1 2184	432	2184	123.12 €	L	123,12€
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	29/04/2019	BA2 2312	464	2312	108.00 €		
ETUDES GEOTECHNIQUES ET	29/04/2019	GEO 2031	430	2031	19 980.00 €		
Renforcement Dignes Salin de Giraud et Port Saint Louis	30/04/2019	GR2.1 2031	489	2031	15 814.10 €		
BA8 Réhaussement SIP Beaucaire et Tarascon	02/05/2019	BA8 2031	458	2031	7 536.00 €		
ETUDES GEOTECHNIQUES ET	02/05/2019	GEO 2031	431	2031	1 992.00 €		
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	03/05/2019	BA1 2312	447	2312	12 179.99 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	03/05/2019	BA2 2312	448	2312	5 477.18 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	03/05/2019	BA2 2312	449	2312	1 850.40 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	06/05/2019	BA2 2312	466	2312	339.46 €		
Parcelle A1069 TARASCON Acquisition Ac	06/05/2019	BA7 2111	446	2111	11.00 €		
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montañette	06/05/2019	BA7 2317	450	2317	792.00 €		
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montañette	06/05/2019	BA7 2317	451	2317	792.00 €		

ETUDES GEOTECHNIQUES ET	06/05/2019	GEO 2317	463	2031				
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaanette	07/05/2019	BA7 2317	518	2317	4 503.09 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaanette	07/05/2019	BA7 2317	516	2317	3 088.56 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaanette	07/05/2019	BA7 2317	517	2317	11 621.60 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaanette	07/05/2019	BA7 2317	519	2317	952.74 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaanette	07/05/2019	BA7 2317	520	2317	253.26 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	09/05/2019	BA2 2312	465	2312	35 010.83 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	10/05/2019	BA1 2312	490	2312	600.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	10/05/2019	BA2 2312	522	2312	40 778.80 €			
ETUDES GEOTECHNIQUES ET	10/05/2019	GEO 2031	488	2031	28 764.72 €			
ETUDES GEOTECHNIQUES ET	10/05/2019	GEO 2031	487	2031	6 520.50 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	13/05/2019	BA2 2312	491	2312	14 456.05 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	13/05/2019	BA2 2312	492	2312	32 263.68 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaanette	14/05/2019	BA7 2317	493	2317	730 781.17 €			
Consignations Acquisitions Foncières MONTAGNETTE	15/05/2019	BA7 275	494	275	2 238.00 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaanette	17/05/2019	BA7 2317	504	2317	30 746.65 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaanette	17/05/2019	BA7 2317	503	2317	12 355.38 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaanette	17/05/2019	BA7 2317	634	2317	2 784.00 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaanette	17/05/2019	BA7 2317	633	2317	8 792.54 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	20/05/2019	BA2 2312	524	2312	292 073.01 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	20/05/2019	BA2 2312	523	2312	14 113.80 €			
Création d'une digue à l'Ouest du remblai ferroviaire	20/05/2019	BA2 238	528	238	77 311.54 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	21/05/2019	BA2 2312	527	2312	169.18 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	22/05/2019	BA2 2312	525	2312	2 100.91 €			
Annonce Moeuvre Digue 2020	27/05/2019	Digue2020 2317	627	2317	864.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	28/05/2019	BA2 2312	557	2312	36.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	28/05/2019	BA2 2312	559	2312	144.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	28/05/2019	BA2 2312	558	2312	36.00 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaanette	31/05/2019	BA7 2317	541	2317	1 064 841.12 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaanette	31/05/2019	BA7 2317	542	2317	32 328.00 €			

06 MARS 2020

Recevoir  
en défaut

DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	03/06/2019	BA1 2312	556	2312			
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	03/06/2019	BA1 2312	561	2312	70.98 €		
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	06/06/2019	BA1 2312	560	2312	1 818.00 €		
BA8 Réhaussement SIP Beucaire et Tarascon	06/06/2019	BA8 2031	622	2031	1 080.00 €		
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	07/06/2019	BA1 2312	613	2312	51 612.00 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	14/06/2019	BA2 2312	591	2312	3 528.00 €		
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	17/06/2019	BA1 2312	614	2312	49 404.00 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	17/06/2019	BA2 2312	594	2312	5 460.00 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	17/06/2019	BA2 2312	593	2312	2 040.00 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	17/06/2019	BA2 2312	592	2312	8 000.00 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	17/06/2019	BA2 2312	595	2312	1 824.00 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	17/06/2019	BA2 2312	596	2312	913 400.92 €		
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montanette	17/06/2019	BA7 2317	632	2317	35 112.18 €		
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montanette	17/06/2019	BA7 2317	631	2317	15 558.72 €		
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	18/06/2019	BA1 2312	612	2312	72.58 €		
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montanette	18/06/2019	BA7 2317	629	2317	4 503.22 €		
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montanette	18/06/2019	BA7 2317	628	2317	3 088.56 €		
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montanette	18/06/2019	BA7 2317	630	2317	11 621.60 €		
Annonce Moeuvre Digue 2020	21/06/2019	Digue2020 2317	669	2317	347.09 €		
Renforcement Dignes Salin de Giraud et Port Saint Louis	21/06/2019	GR2.1 2031	726	2031	9 392.40 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	24/06/2019	BA2 2312	625	2312	264 753.00 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	24/06/2019	BA2 2312	624	2312	3 213.53 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	24/06/2019	BA2 2312	626	2312	2 100.91 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	24/06/2019	BA2 2312	623	2312	4 767.86 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	25/06/2019	BA2 2312	636	2312	324.00 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	25/06/2019	BA2 2312	635	2312	540.00 €		
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	27/06/2019	BA1 2312	639	2312	4 262.14 €		
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	27/06/2019	BA1 2312	638	2312	119 448.50 €		
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	27/06/2019	BA1 2312	637	2312	156 444.00 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	27/06/2019	BA2 2312	640	2312	22 634.88 €		

Petit Rhône Renforcement et décorsetaee limité et	30/06/2019	PR1 2031	723	2031				
Petit Rhône Renforcement et décorsetaee limité et	30/06/2019	PR1 2031	722	2031	48 042.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	02/07/2019	BA2 2312	664	2312	142 475.60 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	02/07/2019	BA2 2312	661	2312	118 618.19 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaanette	02/07/2019	BA7 2317	668	2317	4 504.44 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaanette	02/07/2019	BA7 2317	666	2317	3 088.32 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaanette	02/07/2019	BA7 2317	667	2317	11 621.60 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	03/07/2019	BA2 2312	695	2312	1 237.20 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	03/07/2019	BA2 2312	665	2312	1 092 618.61 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	03/07/2019	BA2 2312	663	2312	28 678.50 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	03/07/2019	BA2 2312	662	2312	2 040.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	03/07/2019	BA2 2312	748	2312	2 040.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	03/07/2019	BA2 2312	692	2312	17 198.15 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	03/07/2019	BA2 2312	660	2312	12 480.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	04/07/2019	BA2 2312	696	2312	164 167.25 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	04/07/2019	BA2 2312	694	2312	14 373.97 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	05/07/2019	BA2 2312	693	2312	658 128.00 €			
étude du système de protection littoral du delta du	05/07/2019	LITTORAL STES 2031	725	2031	6 873.60 €			
étude du système de protection littoral du delta du	05/07/2019	LITTORAL STES 2031	724	2031	49 572.48 €			
Annonce Moeuvre Digue 2020	07/07/2019	Digue2020 2317	728	2317	324.00 €			
Petit Rhône Renforcement et décorsetaee limité et	08/07/2019	PR1 2031	691	2031	884.54 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaanette	11/07/2019	BA7 2317	689	2317	908 009.15 €			
Camera Sony pack fdr-ax53 4k + Carte SD 64 G	11/07/2019	MATINFO1903	690	2183	799.98 €	L	2	399,99€
Convertisseur de Média Gicabit Ethernet + 2	19/07/2019	BA1 2183	727	2183	44.04 €	L	1	44,04€
Renforcement Dignes Salin de Giraud et Port Saint Louis	19/07/2019	GR2.1 2031	792	2031	25 694.14 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	22/07/2019	BA2 2312	764	2312	2 100.91 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	22/07/2019	BA2 2312	762	2312	10 951.69 €			
Annonce Moeuvre Digue 2020	22/07/2019	Digue2020 2317	793	2317	22 735.20 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	23/07/2019	BA2 2312	763	2312	40 509.01 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	24/07/2019	BA2 2312	740	2312	26 539.05 €			



CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	24/07/2019	BA2 2312	743	2312				
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	24/07/2019	BA2 2312	742	2312	106 342.51 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	24/07/2019	BA2 2312	744	2312	45 199.20 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	24/07/2019	BA2 2312	741	2312	2 000.00 €			
Renforcement Dignes Salin de Giraud et Port Saint Louis	25/07/2019	GR2.1 2031	791	2031	21 400.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	26/07/2019	BA2 2312	746	2312	63 553.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	26/07/2019	BA2 2312	745	2312	1 680.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	26/07/2019	BA2 2312	747	2312	1 865 115.01 €			
BA8 Réhaussement SIP Beaucaire et Tarascon	26/07/2019	BA8 2031	761	2031	144.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	31/07/2019	BA2 2312	779	2312	6 588.84 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	31/07/2019	BA2 2312	777	2312	588 647.33 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	31/07/2019	BA2 2312	778	2312	9 900.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	01/08/2019	BA2 2312	23	2312	-2 040.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	09/08/2019	BA2 2312	863	2312	108.00 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montanette	09/08/2019	BA7 2317	812	2317	1 188.00 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montanette	09/08/2019	BA7 2317	813	2317	1 602.00 €			
Annonce Moeuvre Digue 2020	09/08/2019	Digue2020 2317	809	2317	36.00 €			
Régularisation foncière à Fourques entre la Tourette et	09/08/2019	FONC 2111FRAIS	817	2111	1 350.06 €			
Achat de 44 gilets de sécurité	12/08/2019	MATPGOPC11	840	2188	1 719.45 €	L	15	114,63€
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montanette	13/08/2019	BA7 2317	811	2317	1 856.91 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montanette	13/08/2019	BA7 2317	808	2317	855.37 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montanette	13/08/2019	BA7 2317	810	2317	11 022.00 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montanette	13/08/2019	BA7 2317	871	2317	599.60 €			
A 1820 A 1821 FOURQUES ACHAT PARCELLE ASA	19/08/2019	FONC 2111	819	2111	15 083.64 €			
A1808+A1809+A1811 FOURQUES EMANUEL	19/08/2019	FONC 2111	818	2111	1 198.50 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	23/08/2019	BA2 2312	829	2312	13 713.28 €			
Renforcement Dignes Salin de Giraud et Port Saint Louis	23/08/2019	GR2.1 2031	867	2031	21 153.60 €			
étude du système de protection littoral du delta du	23/08/2019	LITTORAL STES 2031	866	2031	46 537.92 €			
MBC2019-09 Travaux préparatoires. travaux	27/08/2019	DIGUE2020 238	923	238	30 000.00 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montanette	30/08/2019	BA7 2317	833	2317	1 109 402.81 €			

Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montanette	30/08/2019	BA7 2317	833	2317				
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montanette	30/08/2019	BA7 2317	912	2317	90 018.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	01/09/2019	BA2 2312	951	2312	314.87 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	02/09/2019	BA2 2312	831	2312	759 509.82 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	02/09/2019	BA2 2312	830	2312	51 940.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	02/09/2019	BA2 2312	832	2312	2 209.00 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montanette	02/09/2019	BA7 2317	865	2317	11 621.60 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	04/09/2019	BA2 2312	835	2312	236 077.98 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	04/09/2019	BA2 2312	836	2312	10 230.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	04/09/2019	BA2 2312	837	2312	1 182.96 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	04/09/2019	BA2 2312	838	2312	103 889.96 €			
Disque dur Externe SAMSUNG SSD 2.5	04/09/2019	MATINFO1904	839	2183	179.99 €	L	1	179,99€
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	11/09/2019	BA2 2312	869	2312	310 000.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	11/09/2019	BA2 2312	868	2312	1 920.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	11/09/2019	BA2 2312	870	2312	3 874 761.64 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	11/09/2019	BA2 2312	946	2312	28 479.90 €			
BA8 Réhaussement SIP Beaucaire et Tarascon	13/09/2019	BA8 2031	908	2031	8 196.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	16/09/2019	BA2 2312	911	2312	2 619.47 €			
A 1820 A 1821 FOURQUES ACHAT PARCELLE ASA	18/09/2019	FONC 2111	909	2111	319.44 €			
PARCELLE A 1279 FOURQUES Ac 11	19/09/2019	FONC 2111	910	2111	840.04 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	20/09/2019	BA2 2312	950	2312	419.26 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	20/09/2019	BA2 2312	949	2312	1 598.57 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	20/09/2019	BA2 2312	948	2312	206.98 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	20/09/2019	BA2 2312	947	2312	23 011.13 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	23/09/2019	BA2 2312	945	2312	170.09 €			
Annonce Moeuvre Digue 2020	23/09/2019	Digue2020 2317	928	2317	551.62 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	24/09/2019	BA2 2312	952	2312	2 100.91 €			
Annonce Moeuvre Digue 2020	24/09/2019	Digue2020 2317	914	2317	20 110.80 €			
Annonce Moeuvre Digue 2020	24/09/2019	Digue2020 2317	913	2317	4 650.00 €			
Renforcement Dignes Salin de Giraud et Port Saint Louis	24/09/2019	GR2.1 2031	924	2031	5 073.60 €			



Renforcement Digue Salin de Giraud et Port Saint Louis	27/09/2019	GR2.1 2031	1145	2031				
Renforcement Digue Salin de Giraud et Port Saint Louis	27/09/2019	GR2.1 2031	1146	2031	336.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	28/09/2019	BA2 2312	864	2312	2 100.91 €			
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	30/09/2019	BA1 2312	931	2312	600.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	30/09/2019	BA2 2312	943	2312	8 190.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	30/09/2019	BA2 2312	942	2312	111 582.59 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	30/09/2019	BA2 2312	944	2312	2 474.40 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montañnette	30/09/2019	BA7 2317	974	2317	720.00 €			
Renforcement Digue Salin de Giraud et Port Saint Louis	30/09/2019	GR2.1 2031	927	2031	7 380.00 €			
Petit Rhône Renforcement et décorsetaee limité et	30/09/2019	PR1 2031	926	2031	4 920.00 €			
Petit Rhône Renforcement et décorsetaee limité et	30/09/2019	PR1 2031	925	2031	9 600.00 €			
Convertisseur de Média Gigabit Ethernet + 2	03/10/2019	BA1 2183	941	2183	1 530.00 €	L	1	1 530,00€
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montañnette	03/10/2019	BA7 2317	972	2317	11 621.60 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montañnette	04/10/2019	BA7 2317	973	2317	166.32 €			
Annonce Moeuvre Digue 2020	04/10/2019	Digue2020 2317	932	2317	121 950.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	07/10/2019	BA2 2312	958	2312	265 824.86 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	07/10/2019	BA2 2312	955	2312	12 737.50 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	07/10/2019	BA2 2312	961	2312	28 839.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	07/10/2019	BA2 2312	957	2312	4 800.33 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	07/10/2019	BA2 2312	954	2312	322 241.49 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	07/10/2019	BA2 2312	960	2312	7 120.39 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	07/10/2019	BA2 2312	959	2312	1 182.96 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	07/10/2019	BA2 2312	956	2312	89 770.80 €			
BOUISSET R-ACQUISITION PARCELLE	08/10/2019	BA1 2111	953	2111	99.60 €			
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	09/10/2019	BA1 2312	1023	2312	10 860.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	11/10/2019	BA2 2312	991	2312	1 144.80 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	11/10/2019	BA2 2312	990	2312	6 570.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	11/10/2019	BA2 2312	989	2312	162 253.14 €			
AMO, confortement de la berae du Pt Rhône à St	17/10/2019	TRVX URG AFFAISS ST GILLE	1036	2312	4 720.80 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	18/10/2019	BA2 2312	1031	2312	219.15 €			

CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	18/10/2019	BA2 2312	1033	2312	40			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	18/10/2019	BA2 2312	1035	2312		2 488 680.40 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	18/10/2019	BA2 2312	1032	2312		1 920.00 €		
Création d'une digue à l'Ouest du remblai ferroviaire	18/10/2019	BA2 238	1026	238		80 958.46 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	21/10/2019	BA2 2312	1042	2312		36.00 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	21/10/2019	BA2 2312	1034	2312		107 631.50 €		
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montañette	22/10/2019	BA7 2317	1037	2317		329 398.67 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	24/10/2019	BA2 2312	1043	2312		2 100.91 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	25/10/2019	BA2 2312	1070	2312		659.66 €		
Annonce Moeuvre Digue 2020	30/10/2019	Digue2020 2317	1072	2317		2 496.00 €		
Annonce Moeuvre Digue 2020	30/10/2019	Digue2020 2317	1190	2317		93 747.12 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	31/10/2019	BA2 2312	1077	2312		12 108.82 €		
BA8 Réhaussement SIP Beaucaire et Tarascon	31/10/2019	BA8 2031	1075	2031		3 726.71 €		
BA8 Réhaussement SIP Beaucaire et Tarascon	31/10/2019	BA8 2031	1074	2031		5 558.64 €		
BA8 Réhaussement SIP Beaucaire et Tarascon	31/10/2019	BA8 2031	1073	2031		10 427.38 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	04/11/2019	BA2 2312	1069	2312		2 474.40 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	04/11/2019	BA2 2312	1068	2312		63 338.84 €		
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montañette	05/11/2019	BA7 2317	1071	2317		1 188.00 €		
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	06/11/2019	BA1 2312	1132	2312		2 320.36 €		
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	06/11/2019	BA1 2312	1133	2312		720.00 €		
Mise à disposition d'une solution automatisée en	07/11/2019	MATINFO1905	1147	2051		150.00 €	Non amortissabl	
DX42 DX 43 ARLES expropriation	12/11/2019	BA2 2111	1092	2111		673.20 €		
DX42 DX 43 ARLES expropriation	12/11/2019	BA2 2111	1091	2111		673.20 €		
DX42 DX 43 ARLES expropriation	12/11/2019	BA2 2111	1090	2111		1 088.60 €		
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montañette	15/11/2019	BA7 2317	1138	2317		33 156.67 €		
étude du système de protection littoral du delta du	18/11/2019	LITTORAL STES 2031	1144	2031		23 042.40 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	20/11/2019	BA2 2312	1134	2312		1 920.00 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	20/11/2019	BA2 2312	1136	2312		2 948 635.14 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	20/11/2019	BA2 2312	1135	2312		140 000.00 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	21/11/2019	BA2 2312	1137	2312		648.96 €		



CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	21/11/2019	BA2 2312	1161	2312			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	25/11/2019	BA2 2312	1160	2312	3 983.36 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	25/11/2019	BA2 2312	1159	2312	665.95 €		
Travaux quais de Tarascon et Diaue à la Montañonette	25/11/2019	BA7 2317	1164	2317	320.11 €		
Annonce Moeuvre Digue 2020	25/11/2019	Digue2020 2317	75	2317	20 508.00 €		
Renforcement Dignes Salin de Giraud et Port Saint Louis	25/11/2019	GR2.1 2031	1153	2031	74 937.18 €		
Renforcement Dignes Salin de Giraud et Port Saint Louis	25/11/2019	GR2.1 2031	1152	2031	5 896.80 €		
Renforcement Dignes Salin de Giraud et Port Saint Louis	25/11/2019	GR2.1 2031	1154	2031	451.20 €		
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	26/11/2019	BA1 2312	1156	2312	1 056.00 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	26/11/2019	BA2 2312	1148	2312	123 531.84 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	26/11/2019	BA2 2312	1151	2312	49 500.00 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	26/11/2019	BA2 2312	1155	2312	13 834.52 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	26/11/2019	BA2 2312	1150	2312	23 844.40 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	26/11/2019	BA2 2312	1149	2312	91 251.16 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	27/11/2019	BA2 2312	1157	2312	19 519.01 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	27/11/2019	BA2 2312	1158	2312	30 272.05 €		
Travaux quais de Tarascon et Diaue à la Montañonette	28/11/2019	BA7 2317	1165	2317	8 090.40 €		
Travaux quais de Tarascon et Diaue à la Montañonette	28/11/2019	BA7 2317	1163	2317	1 008.00 €		
Annonce Moeuvre Digue 2020	28/11/2019	Digue2020 2317	1192	2317	11 815.50 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	29/11/2019	BA2 2312	1182	2312	292 694.16 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	02/12/2019	BA2 2312	1181	2312	98 896.13 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	02/12/2019	BA2 2312	1188	2312	131 896.40 €		
Annonce Moeuvre Digue 2020	02/12/2019	Digue2020 2317	1191	2317	58 208.88 €		
BY 16 19 ET BZ 22 25 ARLESINDEMNITE	03/12/2019	BA2 2111	1214	2111	12 542.24 €		
BY 16 19 ET BZ 22 25 ARLESINDEMNITE	03/12/2019	BA2 2111	1211	2111	2 090.38 €		
BY 16 19 ET BZ 22 25 ARLESINDEMNITE	03/12/2019	BA2 2111	1212	2111	2 090.38 €		
CA 28 ARLES indemnité d'éviction Ac 01	03/12/2019	BA2 2111	1210	2111	505.00 €		
CI 32 ARLES INDEMNITE EVICTION Ac 01	03/12/2019	BA2 2111	1213	2111	46 439.00 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	03/12/2019	BA2 2312	1183	2312	5 147.60 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	03/12/2019	BA2 2312	1189	2312	2 168 321.32 €		



CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	03/12/2019	BA2 2312	1186	2312			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	03/12/2019	BA2 2312	1185	2312	1 920.00 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	03/12/2019	BA2 2312	1184	2312	6 578.00 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	03/12/2019	BA2 2312	1180	2312	236 391.36 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	03/12/2019	BA2 2312	1187	2312	5 175.00 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	03/12/2019	BA2 2312	1209	2312	2 778 502.23 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	03/12/2019	BA2 2312	1206	2312	1 920.00 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	03/12/2019	BA2 2312	1205	2312	7 833.00 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	03/12/2019	BA2 2312	1208	2312	83 404.46 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	03/12/2019	BA2 2312	1204	2312	2 955.00 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	03/12/2019	BA2 2312	1207	2312	25 929.88 €		
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaonette	03/12/2019	BA7 2317	1203	2317	13 530.00 €		
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaonette	03/12/2019	BA7 2317	1201	2317	211 082.69 €		
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaonette	03/12/2019	BA7 2317	1215	2317	231.00 €		
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaonette	03/12/2019	BA7 2317	1202	2317	91 933.80 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	06/12/2019	BA2 2312	73	2312	108.00 €		
Renforcement Dignes Salin de Giraud et Port Saint Louis	06/12/2019	GR2.1 2031	61	2031	108.00 €		
BA1: Acquisition parcelles BV272. BV273. BV275.	10/12/2019	BA1 2111	72	2111	11 953.72 €		
Annonce Moeuvre Digue 2020	10/12/2019	Digue2020 2317	76	2317	1 092.00 €		
Annonce Moeuvre Digue 2020	10/12/2019	Digue2020 2317	74	2317	1 560.00 €		
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	12/12/2019	BA1 2312	27	2312	-1.33 €		
BA8 Réhaussement SIP Beaucaire et Tarascon	16/12/2019	BA8 2031	70	2031	8 190.00 €		
BA8 Réhaussement SIP Beaucaire et Tarascon	18/12/2019	BA8 2031	69	2031	5 958.96 €		
BA8 Réhaussement SIP Beaucaire et Tarascon	18/12/2019	BA8 2031	71	2031	28 228.22 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	19/12/2019	BA2 2312	63	2312	63 740.86 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	19/12/2019	BA2 2312	64	2312	2 474.40 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	19/12/2019	BA2 2312	68	2312	2 829.55 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	19/12/2019	BA2 2312	67	2312	28 449.78 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	19/12/2019	BA2 2312	66	2312	51 445.56 €		
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaonette	19/12/2019	BA7 2317	1238	2317	11 500.00 €		

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le

06 MARS 2020



ID : 013-251302048-20200303-DELIB2020\_18-DE

Renforcement Digue Salin de Giraud et Port Saint Louis	19/12/2019	GR2.1 2031	62	2031			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	20/12/2019	BA2 2312	65	2312	2 348.00 €		
<b>Total des entrées de l'exercice</b>					<b>41 234 605,45€</b>		

Etat à compléter par l'ordonnateur en 3 exemplaires et à transmettre régulièrement au comptable, qui en renvoie 2 (périodicité à fixer conjointement, et, en tout état de cause, au moins une fois par an, en fin d'exercice).

Le 29/01/2020,  
L'ordonnateur

Le  
Le comptable

Il reprend dans l'ordre croissant des comptes par nature, les informations patrimoniales contenues dans les fiches individuelles d'inventaire (entrées).

(1) L'amortissement est en principe linéaire (L), mais peut être réel (R) ou dégressif (D) ou progressif (P)

# Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

MARDI 3 MARS 2020

**DELIBERATION N° : 2020\_19**

## **COMMANDE PUBLIQUE**

*Information relative aux marchés publics conclus en 2019*

*Nomenclature : 1.1*

L'an deux mille vingt, le 3 mars à 14h30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 24 février 2020 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19**

*Le comité syndical ne délibère valablement que lorsque le quorum de 10 délégués est atteint dont au moins 7 physiquement, le complément étant constitué de pouvoirs.*

**Présent(s) titulaire(s) votant(s) (6) : Jean-Luc MASSON (Président) (11 voix), Marie-Pierre CALLET (22 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (12 voix), Alain DUPONT (12 voix), Marie-Christine ROUVIERE (12 voix).**

**Présent(s) suppléant(s) votant(s) (2) : Monique CHRISTOL (12 voix), Serge GILLI (12 voix).**

**Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (3) : Corinne CHABAUD (22 voix) à Marie-Pierre CALLET, Laurent PELISSIER (12 voix) à Marie-Christine ROUVIERE, Juan MARTINEZ (12 voix) à Gilles DUMAS.**

**Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (0)**

**Absent(s) excusé(s) (8) : Lucien LIMOUSIN, Henri PONS, Roland CHASSAIN, Martial ALVAREZ ; Julien SANCHEZ, Eric BERRUS, Jacky PASCAL, Jean-Claude CAMPOS.**

**PRESENTS : 6 titulaires + 2 suppléants = 8 délégués**

**POUVOIRS : 3 délégués**

**TOTAL : 11 VOTANTS SOIT 150 VOIX**

**Monsieur DUPONT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.**

*Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.*

## COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020

**DELIBERATION N° : 2020\_19**

**RAPPORTEUR : M. MASSON**

### **COMMANDE PUBLIQUE**

Information relative aux marchés publics conclus en 2019

Depuis octobre 2018, obligation est faite aux acheteurs publics de publier les données essentielles de chaque marché notifiés de plus de 25 000 €HT. Ces données, au SYMADREM, sont publiées via son profil acheteur « marches-securises » et sur la plateforme nationale « data.gouv.fr » par l'intermédiaire de PES marché (protocole d'échange standard).

Cependant, par souci de transparence de l'achat public, il a été décidé de faire une information en comité syndical des marchés conclus au cours de l'année 2019, au moyen de la liste ci-jointe.

Cette liste est établie en distinguant les marchés selon le type d'achat : travaux, fournitures ou services. Au sein de chacune de ces catégories, les marchés sont regroupés en 4 tranches, en fonction de leur montant :

- les marchés dont le montant est inférieur à 25 000 €HT,
- les marchés dont le montant est égal ou supérieur à 25 000 € HT et inférieur à 90 000 €HT,
- les marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée,
- les marchés dont le montant est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée.

#### **Le Comité Syndical :**

- **PREND ACTE** de la liste des marchés publics conclus par le SYMADREM en 2019, comme présentée dans le tableau ci-joint.

**La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Fait et délibéré au siège du SYMADREM le jour, mois et an sus indiqués.

Signé par : Jean-Luc MASSON

Date : 06/03/2020

Qualité : Président

## COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020

## ETAT DES MARCHES CONCLUS AU COURS DE L'ANNEE 2019

**MARCHES DE SERVICES**

N° du marché	Objet	Lot	Attributaires	Code postal	Date de la notification	Montant € HT observations
<b>Montant inférieur à 25 000 €HT</b>						
2019_14	Travaux de construction de la plateforme de recherche digue 2020 : CONTRÔLE EXTERIEUR	/	SCP	13100	02/09/2019	24 400,00 €
2019_15	Travaux de rehaussement de la digue des marguilliers, du déversoir de Boulbon, du déversoir de Comps et de la digue d'Aramon	1	GEOFIT EXPERT	34830	04/10/2019	17 946,00 €
2019_16		2	Mission topographique	13200	04/10/2019	4 040,00 €
2019_17	Réalisation des simulations hydrauliques supplémentaires sur le modèle du Rhône et Petit Rhône		EGIS EAU	34965	12/08/2019	8 000,00 €
2019_18	Modélisation complémentaires sur le modèle du Rhône et du Petit Rhône - EP20 à EP24		EGIS EAU	34965	10/09/2019	20 500,00 €
2019_19	Travaux de la Montagnette : Contrôle géotechnique extérieur		SCP	13100		6 742,00 €

**Montant supérieur ou égal à 25 000 €HT et inférieur ou égal à 90 000 €HT**

2019_07	Assistance budgétaire du personnel du SYMADREM		KPMG	13269	05/09/2019	Accord-cadre à BC avec montant mini de 2 000 € HT et montant maxi 9 000 € HT Durée 12 mois, avec reconduction tacite 3 fois maxi
2019_20	Maintenance préventive et corrective des installations électriques du siège du SYMADREM		APSYS-e	30904	10/12/2019	Accord-cadre à BC avec montant mini de 5 000 € HT et montant maxi 15 000 € HT Durée 12 mois, avec reconduction tacite 3 fois maxi

**Montant égal ou supérieur à 221 000 €HT**

2019_06	Maîtrise d'œuvre relative aux travaux de gestion et de ressuyage des eaux déversées en rive gauche du Rhône entre Tarascon et Arles, transparence hydraulique du canal des Alpes, fossé ouest/est des eaux, siphon de transfert sous le vigeirat et canal d'aménée	/	Groupement SUEZ CONSULTING-SAFEGE / GINGER CEBTP	13100	01/08/2019	297 495,00 €
2019_12	Maîtrise d'œuvre pour les travaux de rehaussements du site industrialo-portuaire (SIP) de Beaucaire, du site industrialo-fluvial (SIF) de Tarascon et transparence hydraulique de l'épi transversal et la renaturation de l'île du Comte	/	Groupement SUEZ CONSULTING-SAFEGE / SCP	13100	02/08/2019	343 000,00 €

## COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020

## ETAT DES MARCHES CONCLUS AU COURS DE L'ANNEE 2019

N° du marché	Objet	Lot	Attributaires	Code postal	Date de la notification	Montant observations
<b>MARCHES FOURNITURIERS</b>						
<b>Montant inférieur à 25 000 €HT</b>						
2019_13	Création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire entre Tarascon et Arles : FOURNITURE DE FIBRE OPTIQUE D'AUSCULTATION	/	EUROFO	91240	21/06/2019	24 102,22 €
<b>MARCHES TRAVAUX</b>						
<b>Montant supérieur ou égal à 25 000 €HT et inférieur ou égal à 90 000 €HT</b>						
2019_008	Evacuation de matériaux en centre de recyclage suite à travaux de décaissement de la rive gauche du Rhône à l'aval du barrage de Vallabrègues entre les PK 263.2 et 264.3 (Ile du Comte)	/	MASONI TP	13200	27/05/2019	84 100,00 €
<b>Montant égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur à 5 548 000€ HT</b>						
2019_02	Travaux de rehaussement de la digue des marguilliers, du déversoir de Boulbon, du déversoir de Comps et de la digue d'Aramon	/	Groupement GUINTOLI / NGE / CROZEL / MASONI / SLTP	13200	02/07/2019	1 349 307,65 €
2019_010	Entretien des digues et ouvrages de protection contre les crues du Rhône et les incursions marines du delta du Rhône de Beaucaire/Tarascon à la mer	1	Groupement SATAL / MASONI	13310	08/01/2020	Accord-cadre à BC avec montant mini de 60 000 € HT et montant maxi 300 000 € HT Durée 12 mois, avec reconduction tacite 3 fois maxi
2019_011		2	Groupement MASONI / SATAL	13200	18/12/2019	Accord-cadre à BC avec montant mini de 150 000 € HT et montant maxi 700 000 € HT Durée 12 mois, avec reconduction tacite 3 fois maxi
2019_09	Travaux de construction de la plateforme de recherche digue 2020	/	Groupement MASONI / SLTP	13200	31/07/2019	Accord-cadre à BC avec montant mini de 500 000 € HT et montant maxi 625 000 € HT Durée 12 mois
<b>Montant égal ou supérieur à 5 548 000 €HT</b>						
2019_01	Interventions d'urgence sur les digues du Rhône en période de cue et sur la digue à la mer en période de tempête	1	Groupement MASONI / CROZEL / GUINTOLI / SLTP	13200	02/04/2019	Accord-cadre à BC avec sans montant mini et sans montant maxi Durée 12 mois, avec reconduction tacite 3 fois maxi

## Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

**MARDI 3 MARS 2020**

**DELIBERATION N° : 2020\_20**

### **FONCTION PUBLIQUE**

*Autorisation de recruter un agent contractuel sur un emploi permanent  
de responsable communication*

*Nomenclature : 4.1*

L'an deux mille vingt, le 3 mars à 14h30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 24 février 2020 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19**

*Le comité syndical ne délibère valablement que lorsque le quorum de 10 délégués est atteint  
dont au moins 7 physiquement, le complément étant constitué de pouvoirs.*

**Présent(s) titulaire(s) votant(s) (6) :** Jean-Luc MASSON (Président) (11 voix), Marie-Pierre CALLET (22 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (12 voix), Alain DUPONT (12 voix), Marie-Christine ROUVIERE (12 voix).

**Présent(s) suppléant(s) votant(s) (2) :** Monique CHRISTOL (12 voix), Serge GILLI (12 voix).

**Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (3) :** Corinne CHABAUD (22 voix) à Marie-Pierre CALLET, Laurent PELISSIER (12 voix) à Marie-Christine ROUVIERE, Juan MARTINEZ (12 voix) à Gilles DUMAS.

**Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (0)**

**Absent(s) excusé(s) (8) :** Lucien LIMOUSIN, Henri PONS, Roland CHASSAIN, Martial ALVAREZ ; Julien SANCHEZ, Éric BERRUS, Jacky PASCAL, Jean-Claude CAMPOS.

**PRESENTS :** 6 titulaires + 2 suppléants = 8 délégués

**POUVOIRS :** 3 délégués

**TOTAL : 11 VOTANTS SOIT 150 VOIX**

**Monsieur DUPONT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.**

*Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.*

## COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020

**DELIBERATION N° : 2020\_20**

**RAPPORTEUR : M. MASSON**

### **FONCTION PUBLIQUE**

#### **Autorisation de recruter un agent contractuel sur un emploi permanent de responsable communication**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
Vu le budget de l'établissement,  
Vu le tableau des effectifs existant,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Par délibération du 3 décembre 2019, le Comité syndical a approuvé le principe de recrutement d'un chargé de communication. Par suite, une déclaration de vacance d'emploi a été effectuée au CDG 13 et la publication de l'offre d'emploi a été publiée sur différents supports. Sur la quarantaine de candidatures reçues, très peu émanent de fonctionnaires et ces dernières n'ont pas le profil demandé.

Devant l'infructuosité d'un recrutement d'un fonctionnaire, et considérant qu'il est important de mettre en place rapidement une stratégie de communication suite aux nouveaux statuts du SYMADREM modifiés au 1<sup>er</sup> janvier 2020, il est proposé d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur cet emploi permanent à temps complet sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 aux mêmes niveaux de recrutement et de rémunération (indemnités comprises) qu'un attaché. L'agent ainsi recruté serait engagé par contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans, renouvelable par reconduction expresse. Si, à l'issue de cette durée, ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

**Après en avoir délibéré,**

#### **Le Comité Syndical :**

- **AUTORISE**, si aucun fonctionnaire ne peut être recruté, le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'attaché relevant de la catégorie hiérarchique A pour effectuer les missions de responsable communication à temps complet. L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 aux mêmes niveaux de recrutement et rémunération (y compris les indemnités) d'un attaché territorial. L'agent ainsi recruté est engagé par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ce contrat est renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée,

**COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020**

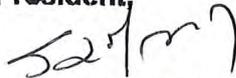
**SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2020\_20**

- **DIT** que les crédits nécessaires figurent au budget du SYMADREM,
  
- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir toutes formalités y afférentes et à signer tout document à cet effet.

**La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jour, mois et an sus indiqués.

**Le Président,**



**Jean-Luc MASSON**

# Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

**MARDI 3 MARS 2020**

**DELIBERATION N° : 2020\_21**

## **EXPLOITATION DES OUVRAGES**

*Travaux d'entretien des digues et ouvrages de protection contre les crues du Rhône et les incursions marines du delta du Rhône de Beaucaire/Tarascon à la mer.*

*Demande de subvention spécifique de fonctionnement  
auprès de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur*

*Nomenclature : 7.5*

L'an deux mille vingt, le 3 mars à 14h30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 24 février 2020 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19**

*Le comité syndical ne délibère valablement que lorsque le quorum de 10 délégués est atteint  
dont au moins 7 physiquement, le complément étant constitué de pouvoirs.*

**Présent(s) titulaire(s) votant(s) (6) : Jean-Luc MASSON (Président) (11 voix), Marie-Pierre CALLET (22 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (12 voix), Alain DUPONT (12 voix), Marie-Christine ROUVIERE (12 voix).**

**Présent(s) suppléant(s) votant(s) (2) : Monique CHRISTOL (12 voix), Serge GILLI (12 voix).**

**Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (3) : Corinne CHABAUD (22 voix) à Marie-Pierre CALLET, Laurent PELISSIER (12 voix) à Marie-Christine ROUVIERE, Juan MARTINEZ (12 voix) à Gilles DUMAS.**

**Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (0)**

**Absent(s) excusé(s) (8) : Lucien LIMOUSIN, Henri PONS, Roland CHASSAIN, Martial ALVAREZ ; Julien SANCHEZ, Eric BERRUS, Jacky PASCAL, Jean-Claude CAMPOS.**

**PRESENTS : 6 titulaires + 2 suppléants = 8 délégués**

**POUVOIRS : 3 délégués**

**TOTAL : 11 VOTANTS SOIT 150 VOIX**

**Monsieur DUPONT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.**

*Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.*

## COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020

**DELIBERATION N° : 2020-21**

**RAPPORTEUR : M. MASSON**

### **EXPLOITATION DES OUVRAGES**

Travaux d'entretien des digues et ouvrages de protection contre les crues du Rhône et les incursions marines du delta du Rhône de Beaucaire/Tarascon à la mer.

Demande de subvention spécifique de fonctionnement  
auprès de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

#### **Préambule :**

Par délibérations des 3 et 13 décembre 2019, le SYMADREM et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ont respectivement, délibéré pour approuver, en accompagnement du retrait de la région du SYMADREM, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la signature d'une convention bilatérale portant sur le financement des opérations inscrites dans le CPIER Plan Rhône 2015-2020, à hauteur de 30 %.

Cette convention prévoit, également, le versement d'une participation en fonctionnement de 500 000 € en 2020 et de 250 000 € en 2021.

C'est dans ce cadre qu'il a été convenu avec les services de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de déposer la présente demande de subvention spécifique de fonctionnement.

#### **Contexte :**

Le SYMADREM gère et entretient sur le territoire dit « Grand delta du Rhône » 217 km de digue fluviale et 30 km de digue maritime. L'entretien de ces digues de protection contre les crues du Rhône et les incursions marines, est une nécessité absolue pour le SYMADREM, afin que ces ouvrages remplissent parfaitement leur rôle de protection des personnes et des biens.

Le linéaire se répartit entre les membres comme suit :

Communes	Linéaire digue fluviale (km)	Linéaire digue à la mer (km)	EPCI -FP	Linéaire digue fluviale (km)	Linéaire digue à la mer (km)
Beaucaire	8,099		CC Beaucaire Terre d'Argence	23,553	
Fourques	15,454		CA Nîmes Métropole	32,081	
St-Gilles	32,081		CC Petite Camargue	0,509	
Vauvert	0,509		CC Terre de Camargue	0,000	
<b>Total Gard</b>	<b>56,143</b>		CA Arles Crau Camargue Montagnette	150,800	29,917
Arles	116,650	4,459	Métropole Aix Marseille Provence	10,403	
Tarascon	10,253		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>217,346</b>	<b>29,917</b>
PSL	10,403		<b>Total Bouches du Rhône</b>	<b>161,203</b>	<b>29,917</b>
SMDLM	23,897	25,458	<b>Total Gard</b>	<b>56,143</b>	
<b>Total Bouches du Rhône</b>	<b>161,203</b>	<b>29,917</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>217,346</b>	<b>29,917</b>			

## COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020

### SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2020 -21

Le SYMADREM a confié ces travaux d’entretien à 3 groupements d’entreprises de travaux publics, avec lesquels, 3 accords-cadres à bons de commande ont été signés, d’une durée maximale de 4 ans.

Les travaux sur les digues du Rhône consistent en un débroussaillage complet des digues, réalisé trois fois par an et des travaux de terrassements tels que le comblement de terriers d’animaux fouisseurs, la réfection de pistes de service, la suppression d’ouvrages de prise d’eau gravitaire inutilisés et en mauvais état, ainsi que la réfection des quais et ouvrages maçonnés.

Les interventions sur les ouvrages de protection du littoral consistent à réparer la digue à la mer (digue frontale) ainsi que les épis et tenons (*ces épis et tenons jalonnent le trait de côte et sont enracinés dans la digue à la mer qui longe la zone urbanisée des Saintes-Maries-de-la-Mer au plus près*). Ces travaux consistent le plus souvent en la remise en place d’enrochements suite aux tempêtes.

La digue du port de Plaisance « Port Gardian » fait également partie du dispositif de protection du village des Saintes-Maries-de-la-Mer et à ce titre est gérée et entretenue par le SYMADREM.

Ponctuellement, en plus des prestations citées, ci-dessus, des travaux divers sont réalisés, notamment, modification des coffres à cadenas de barrière pivotante, mise en place de rambarde de protection au ras de la digue sur ouvrages traversant la digue.

#### **Objet de la délibération**

La présente délibération a pour objet une demande de subvention spécifique de fonctionnement concernant les travaux d’entretien des digues et ouvrages de protection contre les crues du Rhône et les incursions marines du delta du Rhône de Beaucaire / Tarascon à la mer.

#### **Montant estimatif des travaux d’entretien des digues pour l’année 1**

Le montant estimatif des travaux d’entretien des digues de protection contre les crues du Rhône et les incursions marines s’élève à **813 000 € TTC**.

Ce montant a été estimé sur la base des quantités réellement exécutées au cours des années précédentes et sur une estimation sincère des quantités qui pourraient être réalisées, et se décompose comme suit :

	Montant € TTC
Débroussaillmemnt général des digues, élagage ...	340 000,00 €
Entretien ouvrages maçonnés	70 000,00 €
Entretien ouvrages du littoral	190 000,00 €
Réparation mobilier des digues	13 000,00 €
Terrassement (colmatage animaux fouisseurs...)	200 000,00 €
<b>Montant total TTC</b>	<b>813 000,00 €</b>

La part de la dépense de l’entretien des digues fluviales, incombant aux Bouches-du-Rhône est calculée au prorata de linéaire de digue bucco-rhodanienne. Le calcul du prorata est le suivant :

Linéaire digue fluviale Bouches-du-Rhône 161 km / Linéaire total de digue fluviale 217 km :  
**Prorata (%) de 74%**

Par contre, la dépense relative à l’entretien des ouvrages du littoral revient en intégralité aux Bouches-du-Rhône (*voir tableau ci-dessus*).

**COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020****SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2020 -21**

Ce qui donne un montant de 650 000 €TTC à la charge des Bouches-du-Rhône se décomposant comme ci-après :

	Montant € TTC
Débroussailemment général des digues, élagage ...	251 600,00 €
Entretien ouvrages maçonnés	51 800,00 €
Entretien ouvrages du littoral	190 000,00 €
Réparation mobilier des digues	9 620,00 €
Terrassement (colmatage animaux fouisseurs...)	148 000,00 €
<b>Montant total TTC</b>	<b>651 020,00 €</b>
<b>ARRONDI A</b>	<b>650 000,00 €</b>

**Plan de financement**

Les travaux objet de la demande de subvention spécifique de fonctionnement, sont des dépenses de fonctionnement (*compte 61521*), cette imputation ne permet pas de récupérer le FCTVA, c'est pourquoi l'estimation ci-dessus est donnée en TTC.

Conformément aux délibérations des 3 et 13 décembre 2019, respectivement délibérées par le SYMADREM et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, approuvant la signature, en accompagnement du retrait de la Région du SYMADREM, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, d'une convention bilatérale, portant, notamment sur le versement d'une participation en fonctionnement de 500 000 €TTC pour l'année 1.

Le plan de financement serait le suivant :

Année	Dépenses	Taux	Montant de la subvention spécifique de fonctionnement
Année 1	650 000,00 €	77,0%	500 500,00 € Arrondi à 500 000 €

**Demande de dérogation au délai de 3 mois entre le dépôt du dossier de demande de subvention et le démarrage des travaux**

Une période de 3 mois doit être respectée entre le dépôt du dossier de demande de subvention et le démarrage des travaux.

Compte tenu de la nature de ces travaux qui sont une nécessité absolue pour la protection des personnes et des biens, des travaux peuvent être réalisés pendant cette période de 3 mois.

C'est pourquoi, le SYMADREM demande une dérogation à ce délai de 3 mois devant être respecté entre le dépôt du dossier de demande de subvention et le démarrage des travaux.

**COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020****SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2020 -21**

Après en avoir délibéré,

**Le Comité Syndical :**

- **SOLLICITE** auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la subvention spécifique de fonctionnement suivante :

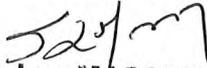
Année	Taux	Montant de la subvention spécifique de fonctionnement (€TTC)
Année 1	77%	500 000 €

- **DEMANDE** à déroger au délai de 3 mois à respecter entre le dépôt du dossier de demande de subvention et le démarrage des travaux
- **PRECISE** que les crédits nécessaires ont été prévus au budget de fonctionnement du SYMADREM,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

**La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jour, mois et an sus indiqués.

**Le Président,**

  
**Jean-Luc MASSON**

# Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

**MARDI 3 MARS 2020**

**DELIBERATION N° : 2020\_22**

## **PLAN RHONE**

*Programme de sécurisation des ouvrages de protection contre les crues du Rhône du barrage de Vallabrègues à la mer  
Travaux de renforcement de la digue du Grand-Rhône à Salin-de-Giraud en rive droite, et Port-Saint-Louis-du-Rhône en rive gauche  
Approbation du nouveau calage de la digue de Salin-de-Giraud*

*Nomenclature : 1.1*

L'an deux mille vingt, le 3 mars à 14h30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 24 février 2020 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON.

### **NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19**

*Le comité syndical ne délibère valablement que lorsque le quorum de 10 délégués est atteint dont au moins 7 physiquement, le complément étant constitué de pouvoirs.*

**Présent(s) titulaire(s) votant(s) (6) :** Jean-Luc MASSON (Président) (11 voix), Marie-Pierre CALLET (22 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (12 voix), Alain DUPONT (12 voix), Marie-Christine ROUVIERE (12 voix).

**Présent(s) suppléant(s) votant(s) (2) :** Monique CHRISTOL (12 voix), Serge GILLI (12 voix).

**Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (3) :** Corinne CHABAUD (22 voix) à Marie-Pierre CALLET, Laurent PELISSIER (12 voix) à Marie-Christine ROUVIERE, Juan MARTINEZ (12 voix) à Gilles DUMAS.

**Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (0)**

**Absent(s) excusé(s) (8) :** Lucien LIMOUSIN, Henri PONS, Roland CHASSAIN, Martial ALVAREZ ; Julien SANCHEZ, Eric BERRUS, Jacky PASCAL, Jean-Claude CAMPOS.

**PRESENTS :** 6 titulaires + 2 suppléants = 8 délégués

**POUVOIRS :** 3 délégués

**TOTAL : 11 VOTANTS SOIT 150 VOIX**

**Monsieur DUPONT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.**

*Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.*

## COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020

**DELIBERATION N° : 2020-22**

**RAPPORTEUR : M. MASSON**

### **PLAN RHONE**

Programme de sécurisation des ouvrages de protection contre les crues du Rhône du barrage de Vallabrègues à la mer  
Travaux de renforcement de la digue du Grand-Rhône à Salin-de-Giraud en rive droite, et Port-Saint-Louis-du-Rhône en rive gauche  
Approbation du nouveau calage de la digue de Salin-de-Giraud

#### **1- RAPPEL DU CONTEXTE**

Le renforcement des digues du Grand Rhône de Salin-de-Giraud et Port-Saint-Louis-du-Rhône est une des opérations nécessaires à la sécurisation des digues fluviales du Grand Delta du Rhône (opération GR2.1.). Le programme de sécurisation a été approuvé le 14 décembre 2010 par le Comité Syndical du SYMADREM dans sa version initiale et le 14 juin 2012 dans sa version actuelle. Il entre dans le cadre général du Plan Rhône et plus particulièrement du schéma des inondations sur le Rhône aval établi par les services de l'Etat.

L'opération GR.2.1 porte sur la partie aval du Grand Rhône (du PK 313 au PK 323.5 en rive droite, et du PK 316.5 au PK 323.5 en rive gauche) et impacte les deux sous-zones protégées suivantes :

- La rive gauche du Grand Rhône en aval du canal du Rhône à Fos, comprenant notamment le centre urbain de Port-Saint-Louis-du-Rhône ;
- Une partie de la Camargue insulaire, comprenant notamment les villages de la commune d'Arles : Sambuc et Salin-de-Giraud.

Le principe des aménagements retenu sur les digues du Grand Rhône est le suivant :

- Confortement et rehausse des digues à la cote millénale avec revanche au droit des zones à enjeux ;
- Aménagement de deux tronçons de digues résistantes à la surverse :
  - o Implantés et calés de façon à éviter pour les crues fortes l'inondation par le Rhône des secteurs les plus vulnérables aux inondations ;
  - o Calés de façon à éviter des impacts notables dans le lit endigué ;
  - o Implantés pour favoriser, au-delà de la cote de protection, l'inondation de la zone protégée la moins violente possible tout en favorisant l'évacuation des populations par le nord.

Dans le lit protégé en rive droite, en sus des aménagements présentés ci-dessus, la création d'une protection rapprochée (appelée également digue de second rang) au sud du village de Salin-de-Giraud et des zones stratégiques pour la Compagnie des Salins du Midi avait été retenue pour compléter le dispositif de protection. Ce tracé de la digue de protection rapprochée au plus proche des enjeux a été adopté en comité syndical par la délibération 2012-54 du 18 décembre 2012.

## COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020

### SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2020 -22

Suite à des oppositions de la CSME, le tracé de la digue de second rang a été déplacé vers le sud. Ce nouveau tracé avait été approuvé par la CSME et l'Etat lors du comité de pilotage restreint du 22 avril 2015, par le comité de pilotage final de l'étude du 29 mai 2015, puis par la délibération 2015.60 du 30 juin 2015.

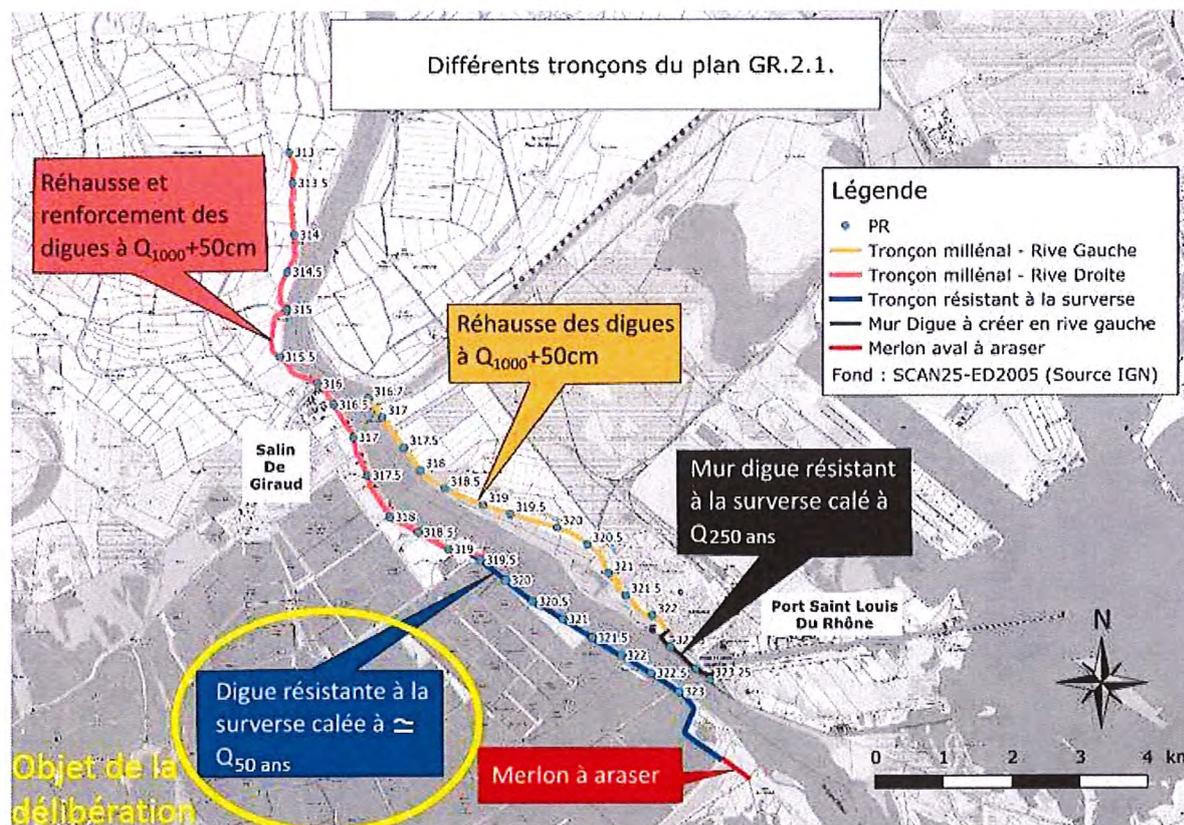
Suite à de nouvelles oppositions de la CSME, le projet de digue de second rang a été abandonné. Une réunion du 31 janvier 2019 en préfecture a acté ce fait, qui a ensuite été confirmé par la délibération 2019.38 du 25 juin 2019.

L'abandon de la digue de 2<sup>ème</sup> rang enlève une contrainte hydraulique, ce qui permet de remonter la cote de la digue résistante à la surverse en rive droite. Des études complémentaires ont été menées afin d'optimiser le calage du tronçon résistant à la surverse en rive droite. Le calage optimisé correspond à la cote atteinte par une crue environ **cinquantennale**.

### 2- OBJET DE LA DELIBERATION

La présente délibération a pour objet de demander la **validation du calage de la crête pour la digue résistante à la surverse**, dans le cadre de l'opération de renforcement de la digue du Grand Rhône rive droite à Salin-de-Giraud et rive gauche à Port-Saint-Louis-du-Rhône.

Le principe des travaux est résumé sur la figure ci-dessous :



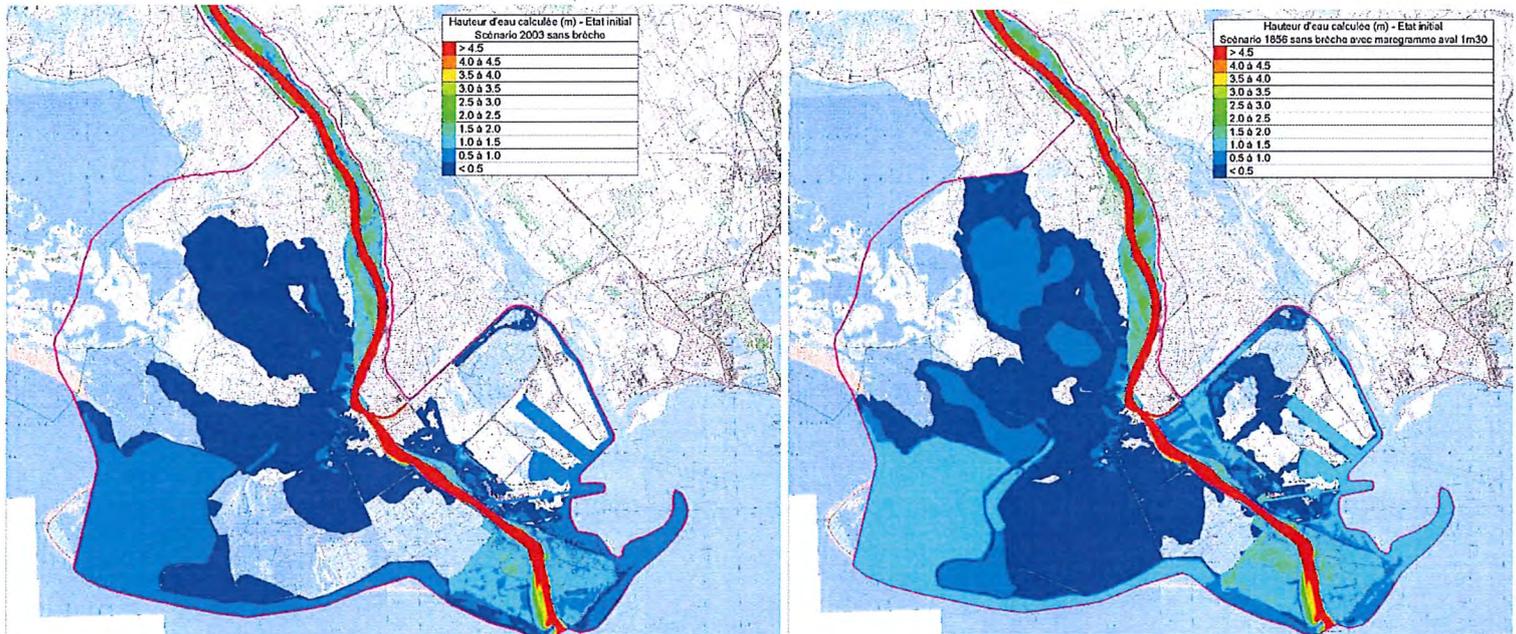
Tronçons du plan GR21, Grand Rhône Aval

## COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020

### SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2020 -22

Ce nouveau calage a été présenté et validé en comité de pilotage le 17 janvier 2020.

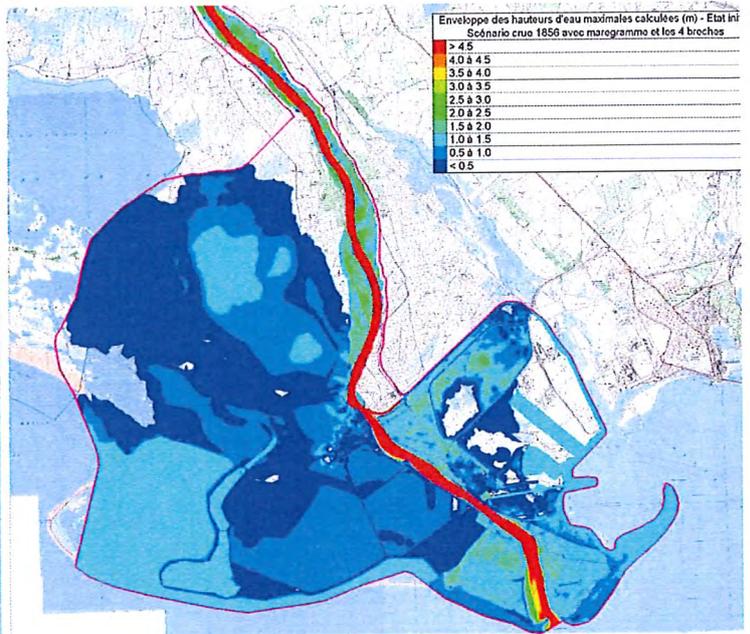
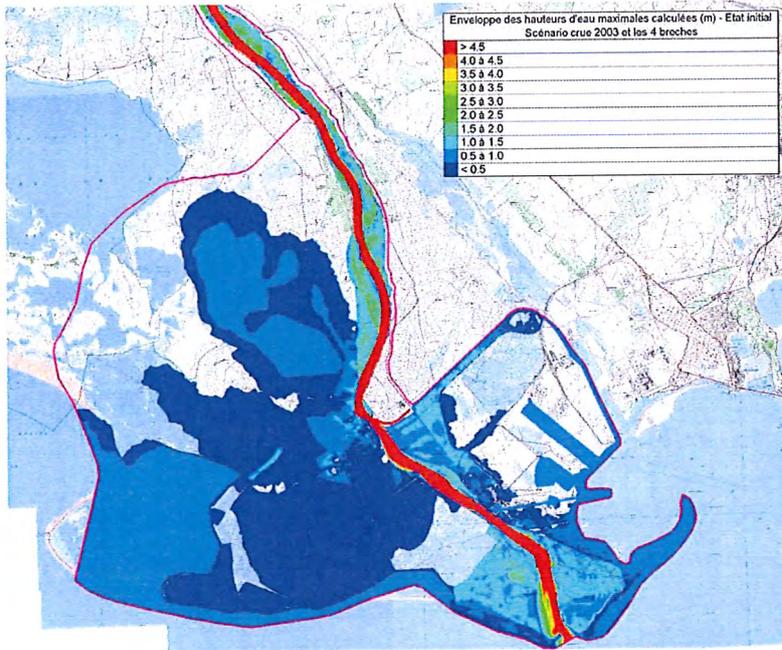
La digue de Salin de Giraud présente des défaillances structurelles ainsi que des problèmes de calage altimétrique : elle est plus basse au niveau des zones habitées. La digue de Port-Saint-Louis-du-Rhône a été confortée entre 1998 et 2006 mais elle n'a pas été rehaussée. Les points bas sont également situés au niveau de zones urbanisées. Les zones urbanisées en rive droite et gauche sont donc inondées en premier, ce qui est visible sur les cartes de zones inondables en état non aménagé, sans brèche dans le système, présentées ci-dessous pour les crues de 1856 et 2003 :



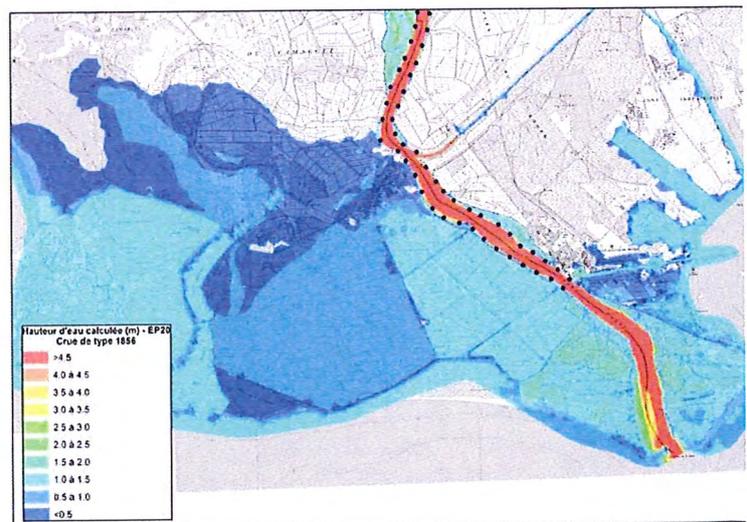
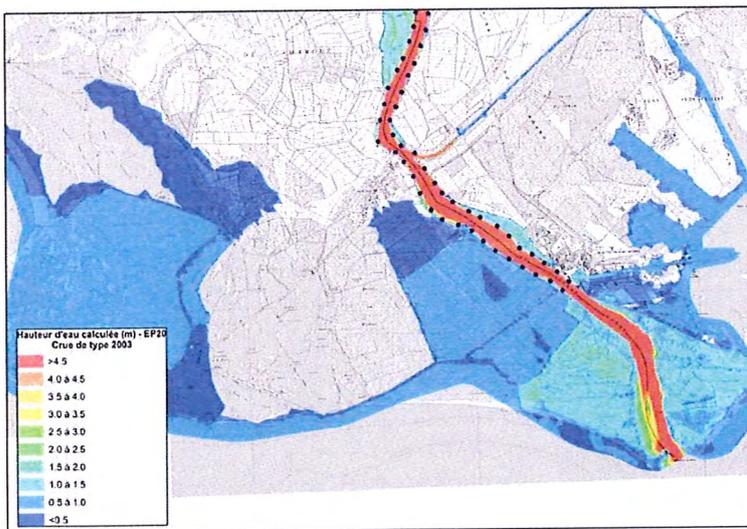
L'étude de dangers de la Camargue Insulaire a montré que les niveaux de sureté de la digue de Salin de Giraud étaient faibles. Ces niveaux ont été approuvés par les délibérations 2018-28 du 3 avril 2018 et 2019-35 du 25 juin 2019. Des brèches dans le système ont donc été prises en compte pour représenter l'état initial, non aménagé. Les cartes avec brèches sont présentées sur les figures ci-dessous :

## COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020

### SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2020 -22



Ces cartes peuvent être comparées aux cartes en état aménagé présentées ci-dessous :



## COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020

### SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2020 -22

Après en avoir délibéré,

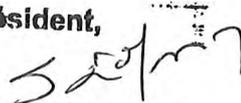
#### Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le nouveau calage altimétrique du tronçon de digue résistant à la surverse située en rive droite du grand Rhône du PK 319.5 au PK 324,
- **APPROUVE** la modification du programme de sécurisation des ouvrages de protection contre les crues du Rhône du barrage de Vallabrègues à la mer,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

**La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jour, mois et an sus indiqués.

**Le Président,**



**Jean-Luc MASSON**

# Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

**MARDI 3 MARS 2020**

**DELIBERATION N° : 2020\_23**

**PLAN RHONE (CPIER 2015-2020)**

*Travaux de renforcement de la digue du Grand-Rhône à Salin-de-Giraud en rive droite, et Port-Saint-Louis-du-Rhône en rive gauche  
Approbation des études d'avant-projet*

*Nomenclature : 1.1*

L'an deux mille vingt, le 3 mars à 14h30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 24 février 2020 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19**

*Le comité syndical ne délibère valablement que lorsque le quorum de 10 délégués est atteint dont au moins 7 physiquement, le complément étant constitué de pouvoirs.*

**Présent(s) titulaire(s) votant(s) (6) : Jean-Luc MASSON (Président)** (11 voix), Marie-Pierre CALLET (22 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (12 voix), Alain DUPONT (12 voix), Marie-Christine ROUVIERE (12 voix).

**Présent(s) suppléant(s) votant(s) (2) : Monique CHRISTOL** (12 voix), Serge GILLI (12 voix).

**Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (3) : Corinne CHABAUD** (22 voix) à Marie-Pierre CALLET, Laurent PELISSIER (12 voix) à Marie-Christine ROUVIERE, Juan MARTINEZ (12 voix) à Gilles DUMAS.

**Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (0)**

**Absent(s) excusé(s) (8) : Lucien LIMOUSIN, Henri PONS, Roland CHASSAIN, Martial ALVAREZ ; Julien SANCHEZ, Éric BERRUS, Jacky PASCAL, Jean-Claude CAMPOS.**

**PRESENTS : 6 titulaires + 2 suppléants = 8 délégués**

**POUVOIRS : 3 délégués**

**TOTAL : 11 VOTANTS SOIT 150 VOIX**

**Monsieur DUPONT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.**

*Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.*

**COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020****DELIBERATION N° : 2020-23****RAPPORTEUR : M. MASSON****PLAN RHONE (CPIER 2015-2020)**

Travaux de renforcement de la digue du Grand-Rhône à Salin-de-Giraud en rive droite, et Port-Saint-Louis-du-Rhône en rive gauche  
Approbation des études d'avant-projet

**1- RAPPEL DU CONTEXTE**

Le renforcement des digues du Grand Rhône de Salin-de-Giraud et Port-Saint-Louis-du-Rhône est une des opérations nécessaires à la sécurisation des digues fluviales du Grand Delta du Rhône (opération GR2.1.). Le programme de sécurisation a été approuvé le 14 décembre 2010 par le Comité Syndical du SYMADREM dans sa version initiale et le 14 juin 2012 dans sa version actuelle. Il entre dans le cadre général du Plan Rhône et plus particulièrement du schéma des inondations sur le Rhône aval établi par les services de l'Etat.

L'opération GR.2.1 porte sur la partie aval du Grand Rhône (du PK 313 au PK 323.5 en rive droite, et du PK 316.5 au PK 323.5 en rive gauche) et impacte les deux sous-zones protégées suivantes :

- La rive gauche du Grand Rhône en aval du canal du Rhône à Fos, comprenant notamment le centre urbain de Port-Saint-Louis-du-Rhône ;
- Une partie de la Camargue insulaire, comprenant notamment les villages de la commune d'Arles : Sambuc et Salin-de-Giraud.

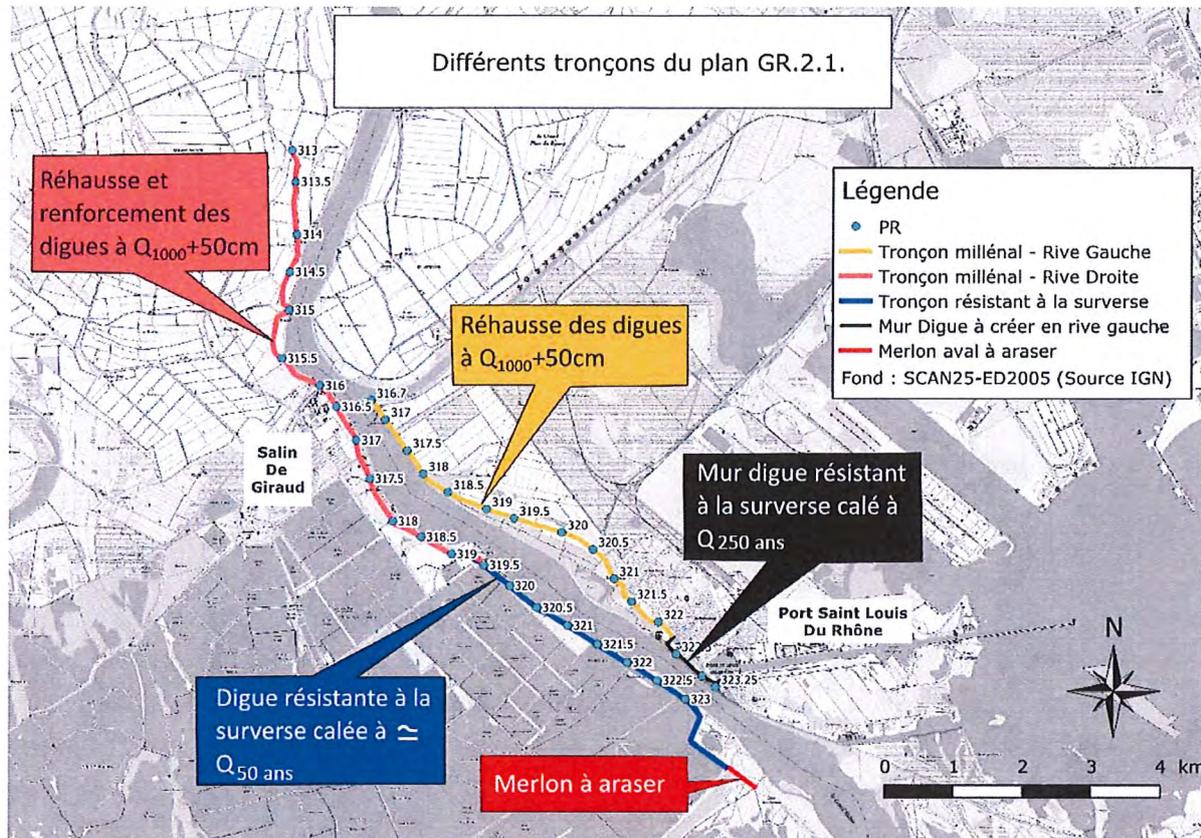
Le principe des aménagements retenu sur les digues du Grand Rhône est le suivant :

- Confortement et rehausse des digues à la cote millénale avec revanche au droit des zones à enjeux ;
- Aménagement de deux tronçons de digues résistantes à la surverse :
  - o Implantés et calés de façon à éviter pour les crues fortes l'inondation par le Rhône des secteurs les plus vulnérables aux inondations ;
  - o Calés de façon à éviter des impacts notables dans le lit endigué ;
  - o Implantés pour favoriser, au-delà de la cote de protection, l'inondation de la zone protégée la moins violente possible tout en favorisant l'évacuation des populations par le nord.

**2- PRINCIPE ET MONTANT DES TRAVAUX**

Le principe des travaux est résumé sur la figure ci-dessous :

## COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2020 -23

Le tracé de la digue en rive droite a été optimisé de façon à éloigner la digue du fleuve de manière à s'affranchir des risques de rupture par affouillement très présent sur ce secteur du fleuve.

En rive gauche, la digue ayant déjà été confortée entre 1998 et 2006, les travaux consistent en un rehaussement de la digue existante, et en la création d'un parapet résistant à la surverse.

Le principe des travaux est détaillé ci-dessous :

- **En rive droite – Du PK 313 au PK 319.5 – De la Louisiane à l'Estacade de l'Esquineau**

Le linéaire concerné est de 8 km. Les travaux consistent :

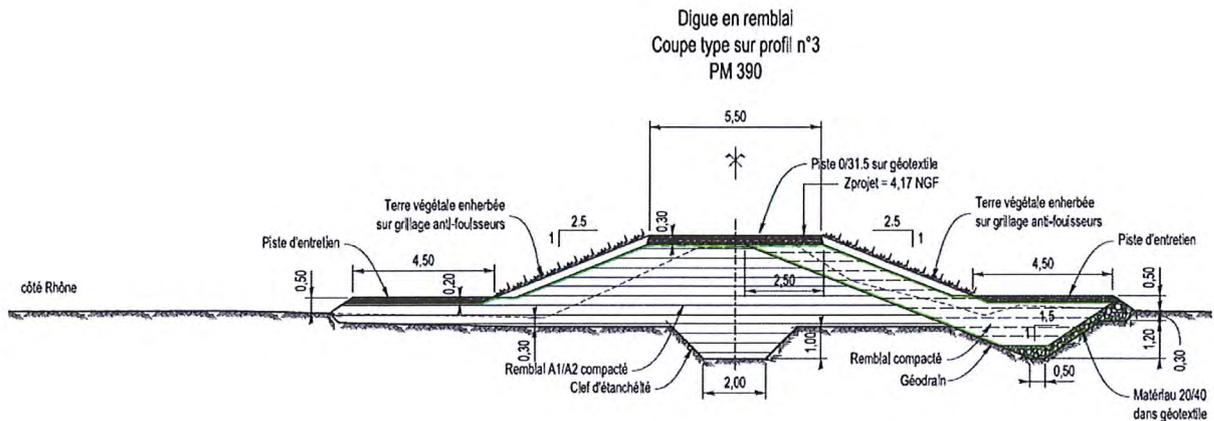
- Sur les secteurs où le recul des ouvrages est possible, au démontage des digues actuelles et la reconstruction à distance du fleuve, des digues à la cote millénale (dites digues millénales) assortie respectivement d'une revanche de 50 cm ;
- Sur les secteurs où le recul n'est pas possible (présence d'habitation ...) le démontage et la reconstruction sur place, associé au rehaussement des ouvrages à la cote millénale, assortie respectivement d'une revanche de 50 cm.

Les pieds de berge exposés à l'érosion externe sont protégés par une protection adaptée.

La coupe type pour la digue millénale, sur les secteurs où la digue est en recul par rapport au fleuve, est présentée ci-dessous :

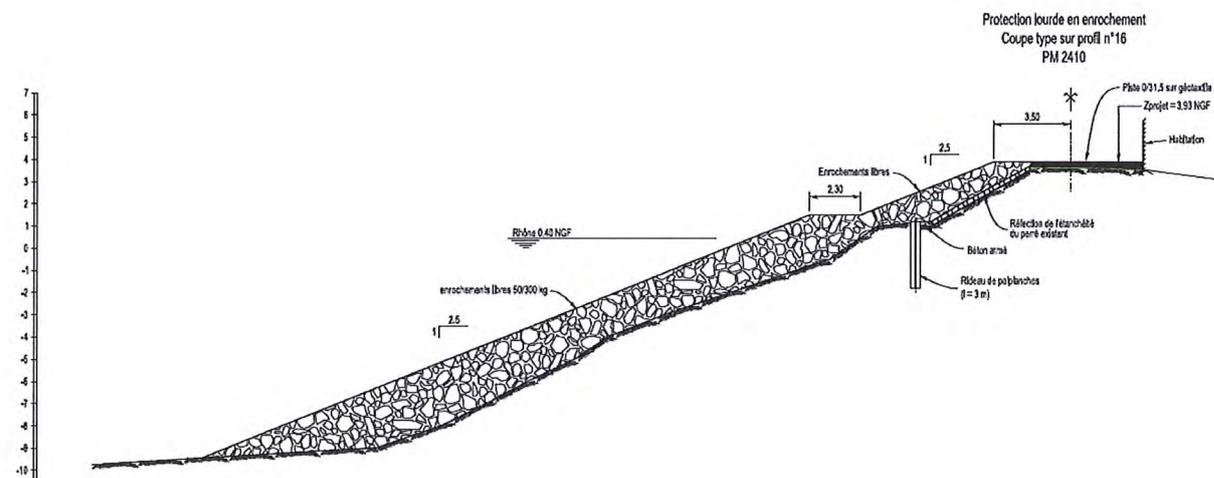
**COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020**

**SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2020 -23**



Sur ce type de tronçon, le cout des travaux par mètre linéaire est de 1020 € HT/ml.

Sur les secteurs où la digue est au plus proche du fleuve, en raison de la présence d’habitations à protéger, la coupe type est la suivante :



Sur ce type de tronçon, le cout des travaux par mètre linéaire est de 6 720 € HT/ml.

- **En rive droite – Du PK 319.5 au PK 324 – De l’Estacade de l’Esquieau au lieu-dit La Palissade**

Le linéaire concerné est de 4,5 km. Les travaux consistent :

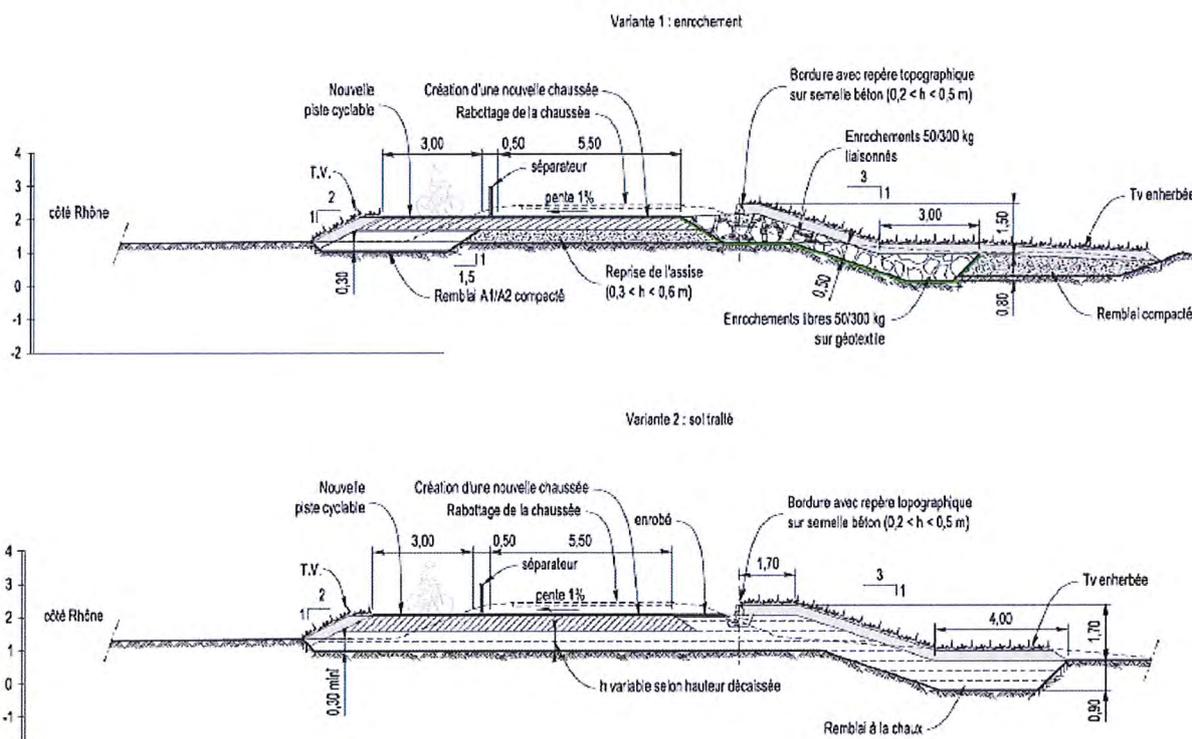
- au démontage des digues actuelles ;
- à la reconstruction d’une digue route résistante à la surverse au droit de la route départementale calée à la cote de protection.

**Ce tronçon est calé à la cote atteinte par une crue sans brèche dans le système d’un débit de 10 500 m<sup>3</sup>/s à Beaucaire/Tarascon suite à l’abandon de la digue de second rang.**

**COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020**

**SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2020 -23**

La coupe type de la digue résistante à la surverse est présentée sur la figure ci-dessous. La première coupe représente la variante avec enrochements, la seconde représente la variante avec sol traité à la chaux :



Sur ce type de tronçon, le cout des travaux par mètre linéaire est de 1 270 € HT/ml pour la variante en enrochements, et 1 040 € HT/ml pour la variante en sol traité à la chaux.

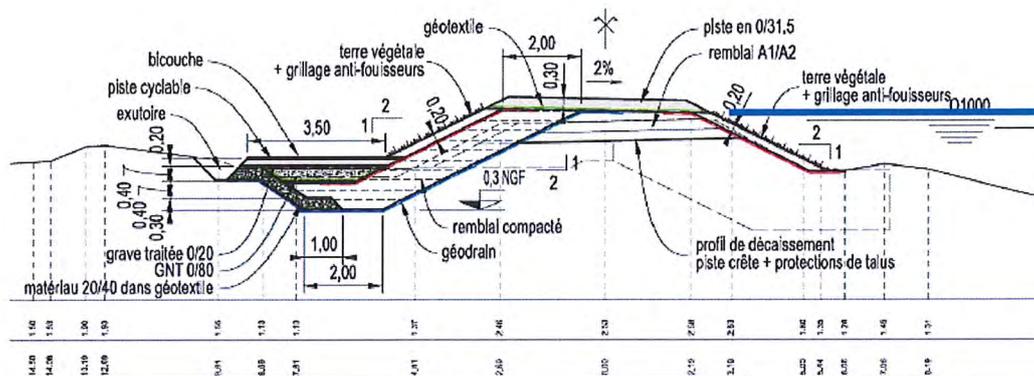
Dans le prolongement de la digue gérée par le SYMADREM en rive droite du Grand Rhône il est prévu :

- L'arasement du merlon situé en bordure de la RD36d. Le linéaire de merlon à araser est de 1 km environ ;
- L'arasement de la digue de la Palissade à la cote 1,3 m NGF sur un linéaire de 500 m environ.
- **En rive gauche – Du PK 316.7 au PK 322.3 – Du canal de navigation au centre-ville de Port-Saint-Louis-du-Rhône.**
  - Du canal du Rhône à Fos jusqu'au centre-ville de Port-Saint-Louis-du-Rhône, le rehaussement à la cote  $Q_{1000} + 50\text{cm}$  des digues confortées de 1998 à 2006 et renforcement localisé de certains tronçons. Le linéaire concerné est de 5,8 km;

Un exemple de coupe type est présenté sur la figure ci-dessous :

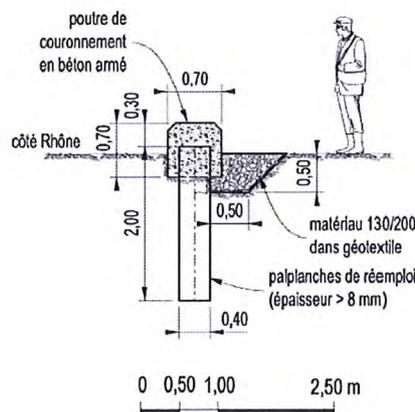
## COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020

### SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2020 -23



Sur ce type de tronçon, le cout des travaux par mètre linéaire est de 400 € HT/ml.

- **En rive gauche – Du PK 322.3 au PK 323.5 – Du centre-ville de Port-Saint-Louis-du-Rhône jusqu'à l'écluse**
  - La création d'un parapet résistant à la surverse sur un linéaire de 1 km constitué d'un muret calé par rapport au niveau atteint par la crue type mai 1856 et capable de résister à un déversement sans rupture. Sa coupe type est présentée ci-dessous :



Sur ce type de tronçon, le cout des travaux par mètre linéaire est de 460 € HT/ml.

Une mise à jour de l'avant-projet en rive droite est prévue sur la base du calage définit du tronçon résistant à la surverse, validé par le comité de pilotage du 17 janvier 2020.

Le montant des travaux est de 23 millions d'euros HT en rive droite, et 2,26 millions d'euros HT en rive gauche, soit un total de **25 260 000 euros HT**.

Ce montant a été intégré dans les conventions bilatérales d'investissement qui ont été approuvées par délibérations respectives du département des Bouches du Rhône et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur le 13 décembre 2019.

## COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020

### SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2020 -23

La délibération 2019-38 du 25 juin 2019 a approuvé la demande de financement de la maîtrise d'œuvre, des acquisitions foncières, de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, de la mission SPS et des prestations diverses pour un montant de 2 050 000 €.

### 3- OBJET DE LA DELIBERATION

Faisant suite à l'approbation du comité de pilotage en date du 17 janvier 2020, la présente délibération a pour objet d'approuver, dans le cadre de l'opération de renforcement de la digue du Grand Rhône en rive droite à Salin de Giraud, et en rive gauche à Port Saint Louis du Rhône, les études d'avant-projet de renforcement de la digue.

Après en avoir délibéré,

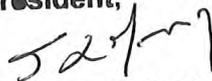
**Le Comité Syndical :**

- **APPROUVE** les études d'avant-projet de renforcement de la digue du Grand Rhône en rive droite à Salin de Giraud, et en rive gauche à Port Saint Louis du Rhône approuvées par le comité de pilotage en date du 17 janvier 2020,
- **PREND ACTE** que l'avant-projet sera mis à jour sur la base du nouveau calage du tronçon résistant à la surverse en rive droite à Salin de Giraud, détaillé dans la délibération 2020\_21 du 3 mars 2020,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

**La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jour, mois et an sus indiqués.

**Le Président,**



**Jean-Luc MASSON**

# Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

**MARDI 3 MARS 2020**

**DELIBERATION N° : 2020\_24**

**PLAN RHONE (CPIER 2015-2020)**  
*Travaux de création d'une digue  
à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon / Arles et mesures associées  
Approbation de la demande de financement pour les travaux de réalisation du  
revêtement d'une piste cyclable et aménagements connexes associés  
entre Tarascon et Arles*

*Nomenclature : 1.1*

L'an deux mille vingt, le 3 mars à 14h30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 24 février 2020 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19**

*Le comité syndical ne délibère valablement que lorsque le quorum de 10 délégués est atteint dont au moins 7 physiquement, le complément étant constitué de pouvoirs.*

**Présent(s) titulaire(s) votant(s) (6) : Jean-Luc MASSON (Président)** (11 voix), Marie-Pierre CALLET (22 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (12 voix), Alain DUPONT (12 voix), Marie-Christine ROUVIERE (12 voix).

**Présent(s) suppléant(s) votant(s) (2) :** Monique CHRISTOL (12 voix), Serge GILLI (12 voix).

**Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (3) :** Corinne CHABAUD (22 voix) à Marie-Pierre CALLET, Laurent PELISSIER (12 voix) à Marie-Christine ROUVIERE, Juan MARTINEZ (12 voix) à Gilles DUMAS.

**Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (0)**

**Absent(s) excusé(s) (8) :** Lucien LIMOUSIN, Henri PONS, Roland CHASSAIN, Martial ALVAREZ ; Julien SANCHEZ, Eric BERRUS, Jacky PASCAL, Jean-Claude CAMPOS.

**PRESENTS :** 6 titulaires + 2 suppléants = 8 délégués

**POUVOIRS :** 3 délégués

**TOTAL : 11 VOTANTS SOIT 150 VOIX**

**Monsieur DUPONT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.**

*Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.*

## COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020

DELIBERATION N° : 2020-24RAPPORTEUR : M. MASSON**PLAN RHONE (CPIER 2015-2020)**

Travaux de création d'une digue

à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon / Arles et mesures associées

Approbation de la demande de financement pour les travaux de réalisation du revêtement d'une piste cyclable et aménagements connexes associés entre Tarascon et Arles

**1. OBJET DE LA DELIBERATION**

La présente délibération a pour objet de demander, dans le cadre de l'opération de création d'une digue de 1<sup>er</sup> rang à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon-Arles et des mesures associées, le financement nécessaire à la réalisation du revêtement d'une piste cyclable et aménagements connexes associés.

Les travaux de création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon / Arles et mesures associées prévoient la réalisation d'une nouvelle voirie communale longeant la future digue, d'un fossé de collecte des eaux de ruissellement et d'une bande boisée reconstituée au titre des mesures environnementales.

La coupe type initiale des travaux est la suivante :

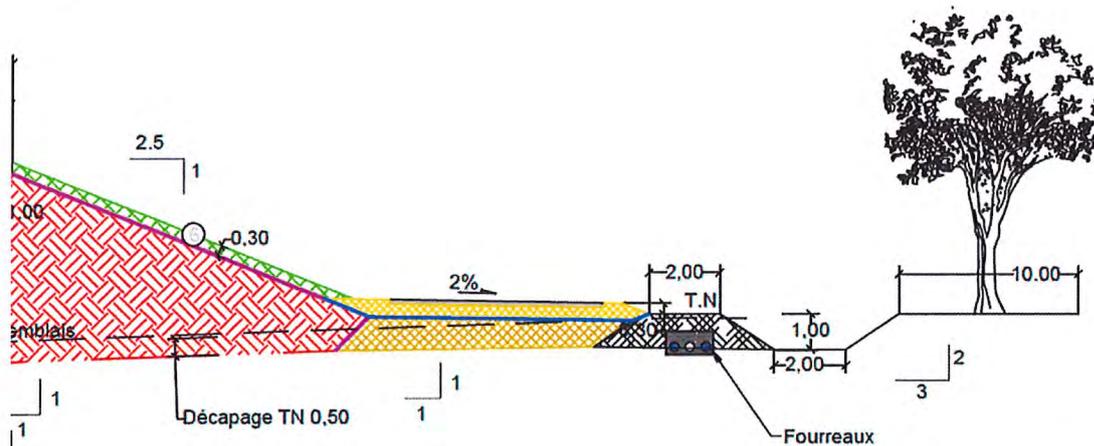


Figure 1 : Coupe type initiale des travaux

Ce profil, retenu en phase projet, rendrait difficile et dangereux l'entretien de la bande boisée depuis la voirie communale avec une distance minimale de 6 m entre la voirie et cet espace, par ailleurs séparé par un fossé d'un mètre de profondeur.

## COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020

### SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2020-24

Dans le cadre des études d'exécution réalisées par l'entreprise, le profil initial a été optimisé pour faciliter l'entretien ultérieur du corridor boisé en proposant la création d'une bande de circulation accolée à celui-ci.

La coupe des travaux est la suivante :

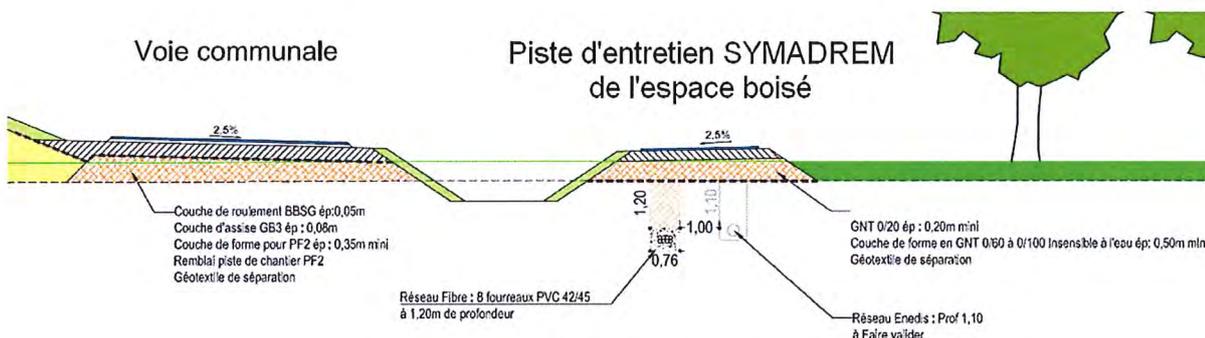


Figure 2 : Coupe type des travaux optimisée en phase EXE

La piste d'entretien SYMADREM sera composée d'une couche de forme en matériaux graveleux grossiers, ainsi que d'une couche de finition en gravas non traités (GNT) permettant la circulation des engins d'entretien.

A ce jour, et pour les besoins du chantier, les camions acheminant les matériaux pour la digue circulent sur la couche de forme en matériaux graveleux grossiers. La couche de finition en GNT de la piste d'entretien sera réalisée à la fin du chantier.

A la demande du département des Bouches-du-Rhône, il a été étudié l'opportunité de revêtir cette piste d'entretien par un revêtement cyclable afin de réaliser une piste cyclable. Après études, la mise en œuvre de ce revêtement est possible. Il est important de souligner l'opportunité de concevoir ce revêtement concomitamment aux travaux de création de la digue. Une intervention en deux temps aurait pour conséquence une détérioration du support de la piste cyclable (piste SYMADREM en GNT), des réseaux y compris génie civil et des ouvrages de franchissement pour le ressuyage pluvial (buse).

La coupe-type projetée de la piste cyclable est la suivante :

**CÔMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020**

**SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2020-24**



Figure 3 : coupe-type projetée

Le plan de situation des aménagements à réaliser est fourni en annexe 1.

Les différents financeurs ont été sollicités pour obtenir leur accord respectif quant à l'éligibilité de la réalisation de ce revêtement cyclable dans le cadre du financement accordé aux travaux de la création de la digue Tarascon-Arles.

En date du 26 avril 2019, le département des Bouches-du-Rhône a approuvé l'éligibilité de ce revêtement et la gestion ultérieure de la piste cyclable, compte tenu que cette piste réalisera la liaison entre deux autres voies vertes déjà aménagées par le département, à savoir la Méditerranée à vélo au nord, et la Via Rhôna au sud.

En date du 16 octobre 2019, l'Etat a refusé de rendre éligible ce revêtement dans le cadre de l'opération de la création de la digue Tarascon/Arles.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur, n'a pas répondu à la sollicitation de prise en charge du revêtement.

Compte tenu des réponses respectives des financeurs, il est proposé de sortir ces travaux du financement actuel et de créer une opération spécifique à ces travaux inscrits dans le CPIER Plan Rhône 2015-2020.

La réalisation du revêtement de cette piste cyclable et aménagements connexes représente un montant total de 320 000 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

<b>Financeurs</b>	<b>Taux</b>	<b>Montants</b>
Département des Bouches-du-Rhône	80 %	256 000 € HT
Autofinancement	20 %	64 000 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>320 000 € HT</b>

## COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020

### SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2020-24

#### 2. MAÎTRISE D’OUVRAGE DES ETUDES ET TRAVAUX

Le SYMADREM assure la maîtrise d’ouvrage des études et travaux pour la réalisation du revêtement cyclable et aménagements connexes. Une remise des ouvrages sera réalisée à l’issue des travaux au département.

#### 3. GESTION ULTERIEURE

Par courrier en date du 26 avril 2019, le département indique que la gestion et l’entretien de cette piste cyclable, sera assuré par ce dernier. A cette fin, une convention de superposition d’affectations et d’entretien sera passée entre le SYMADREM et le département.

**Après en avoir délibéré,**

#### **Le Comité Syndical :**

- **APPROUVE** la demande de financement pour les travaux de réalisation du revêtement d’une piste cyclable et aménagements connexes entre Tarascon et Arles ainsi que le plan de financement, tel qu’exposé ci-dessus,
- **SOLLICITE** le Département des Bouches-du-Rhône pour l’octroi des participations et subventions conformément au tableau ci-dessous :

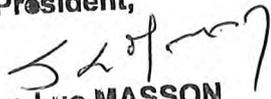
<b>Financeurs</b>	<b>Taux</b>	<b>Montants</b>
Département des Bouches-du-Rhône	80 %	256 000 € HT
Autofinancement	20 %	64 000 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>320 000 € HT</b>

- **AUTORISE** le Président à signer les marchés correspondants et tout document relatif à cette affaire.

**La délibération mise aux voix est adoptée à l’unanimité des membres présents et représentés.**

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jour, mois et an sus indiqués.

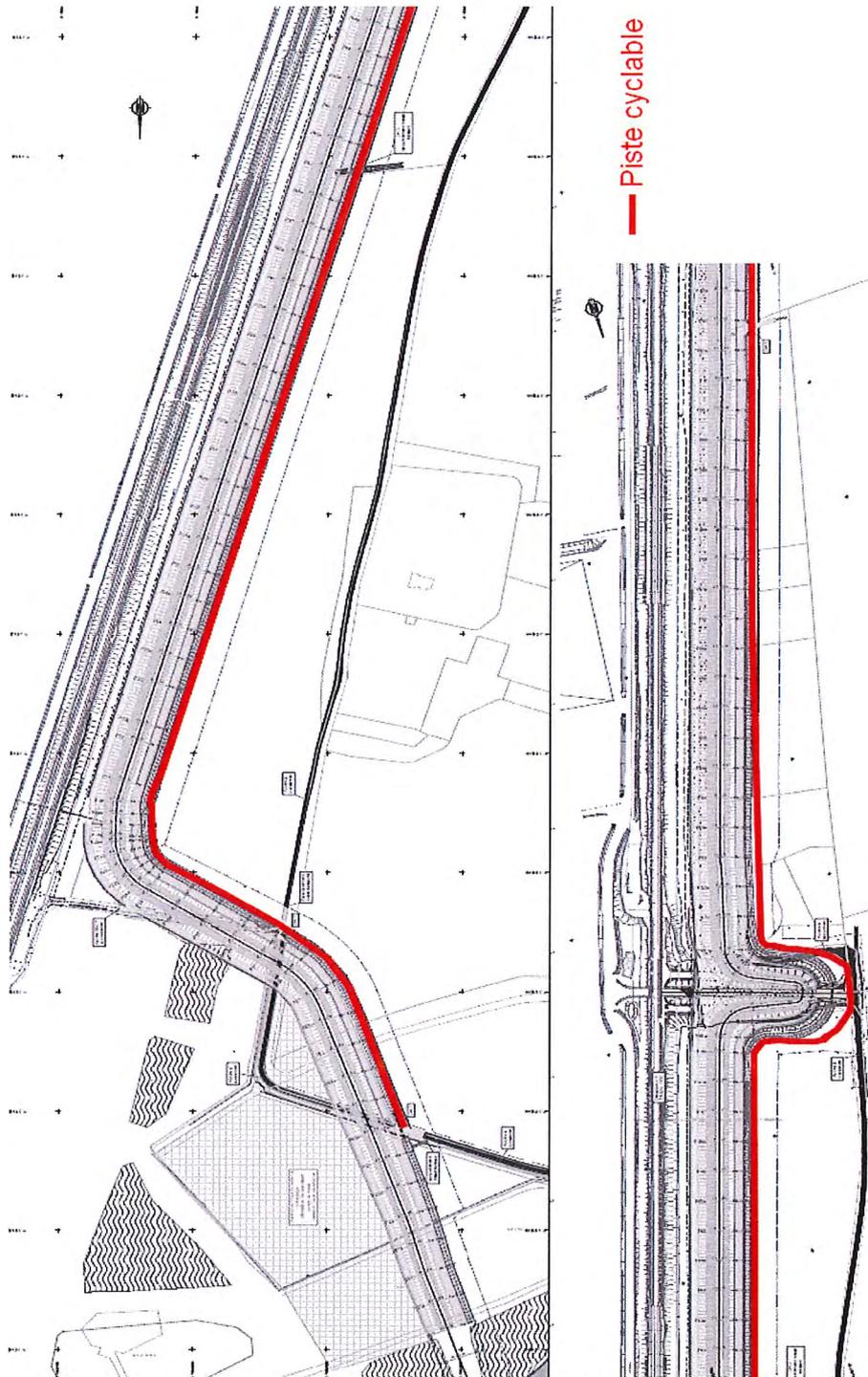
**Le Président,**

  
**Jean-Luc MASSON**

## COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020

### SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2020-24

### Annexe 1



Entre Fibre Excellence et aval de la trémie 1

## COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020

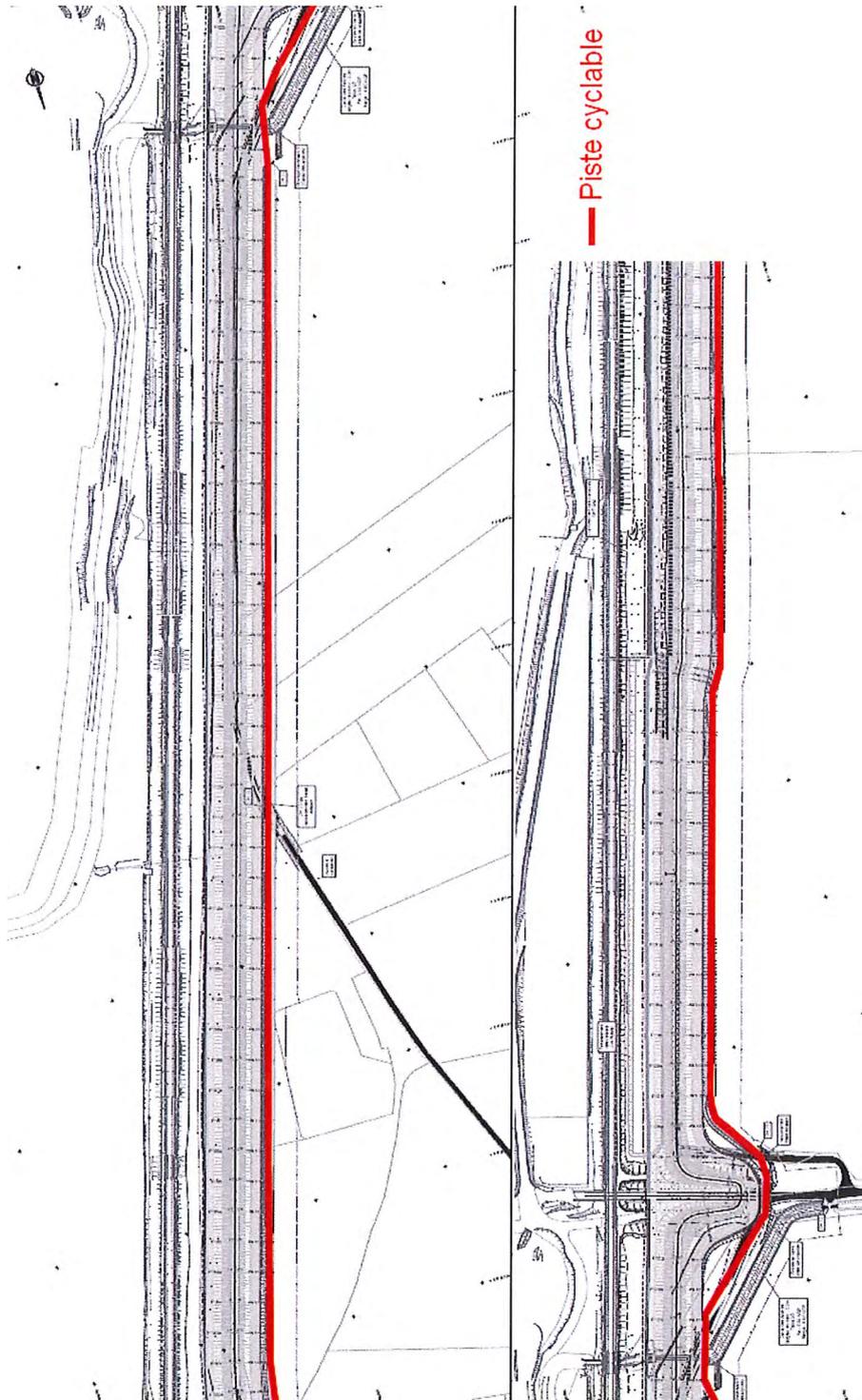
### SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2020-24



Entre l'aval de la trémie 1 et l'aval de la trémie 2

## COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020

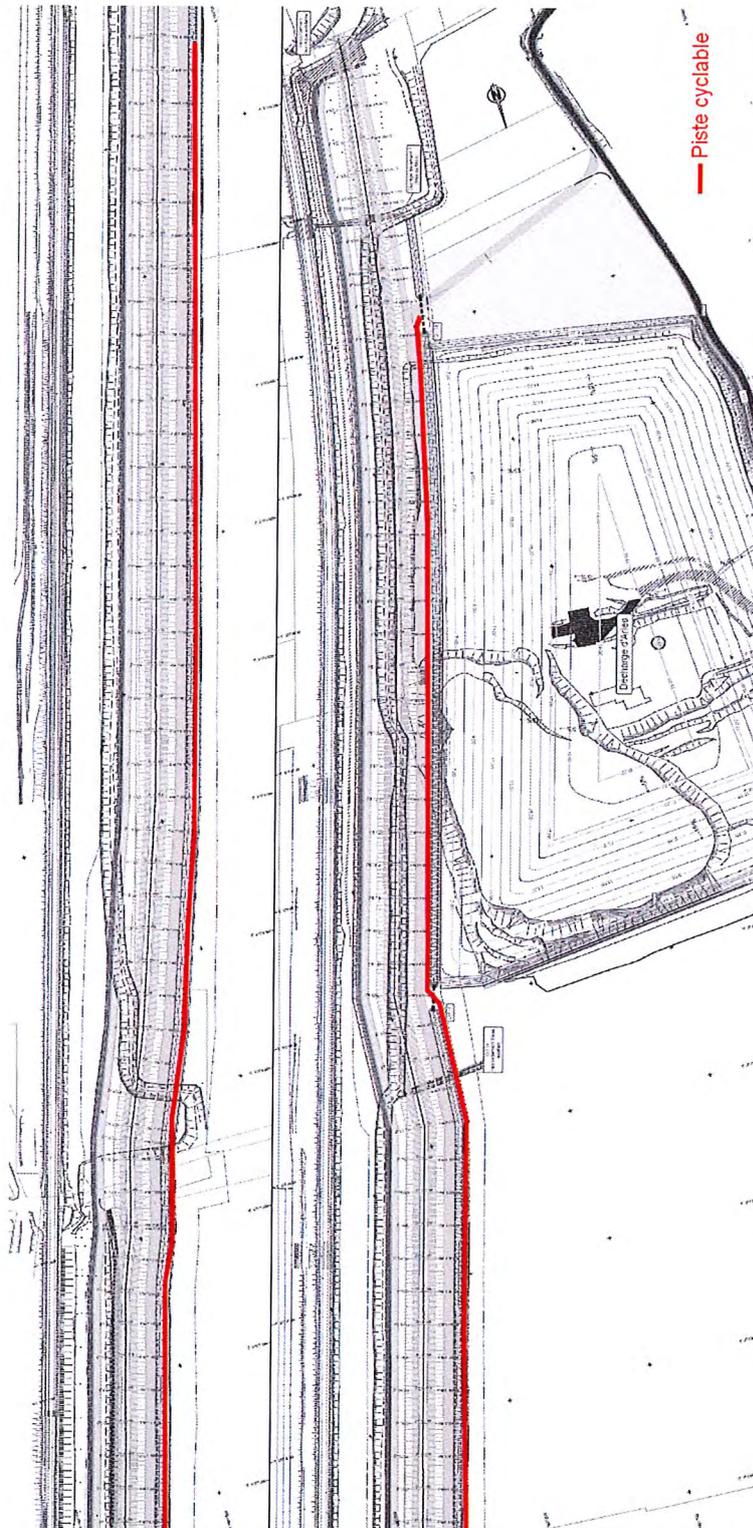
### SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2020-24



Entre l'aval de la trémie 2 et l'aval de la trémie 3

## COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020

### SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2020-24



Entre l'aval de la trémie 3 et l'ancienne décharge des Ségonaux

# Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

MARDI 3 MARS 2020

DELIBERATION N° : 2020\_25

## PLAN RHONE (CPIER 2015-2020)

*Création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon/Arles  
et mesures associées*

*Approbation de la demande de financement complémentaire  
suite à des circonstances imprévues*

*Demandes de subventions complémentaires :*

*- Etat*

*- Département des Bouches-du-Rhône*

*Nomenclature : 7.5*

L'an deux mille vingt, le 3 mars à 14h30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 24 février 2020 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON.

### **NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19**

*Le comité syndical ne délibère valablement que lorsque le quorum de 10 délégués est atteint  
dont au moins 7 physiquement, le complément étant constitué de pouvoirs.*

**Présent(s) titulaire(s) votant(s) (6) : Jean-Luc MASSON (Président)** (11 voix), Marie-Pierre CALLET (22 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (12 voix), Alain DUPONT (12 voix), Marie-Christine ROUVIERE (12 voix).

**Présent(s) suppléant(s) votant(s) (2) :** Monique CHRISTOL (12 voix), Serge GILLI (12 voix).

**Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (3) :** Corinne CHABAUD (22 voix) à Marie-Pierre CALLET, Laurent PELISSIER (12 voix) à Marie-Christine ROUVIERE, Juan MARTINEZ (12 voix) à Gilles DUMAS.

**Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (0)**

**Absent(s) excusé(s) (8) :** Lucien LIMOUSIN, Henri PONS, Roland CHASSAIN, Martial ALVAREZ ; Julien SANCHEZ, Éric BERRUS, Jacky PASCAL, Jean-Claude CAMPOS.

**PRESENTS :** 6 titulaires + 2 suppléants = 8 délégués

**POUVOIRS :** 3 délégués

**TOTAL : 11 VOTANTS SOIT 150 VOIX**

**Monsieur DUPONT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.**

*Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.*

**COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020****DELIBERATION N° : 2020-25****RAPPORTEUR : M. MASSON****PLAN RHONE (CPIER 2015-2020)****Création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon/Arles  
et mesures associées****Approbation de la demande de financement complémentaire  
suite à des circonstances imprévues****Demandes de subventions complémentaires :****- Etat****- Département des Bouches-du-Rhône****1. OBJET DE LA DELIBERATION**

La présente délibération a pour objet de demander, dans le cadre de l'opération de création d'une digue de 1<sup>er</sup> rang à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon-Arles et des mesures associées, le financement complémentaire nécessaire à la réalisation de travaux supplémentaires rendus obligatoires suites à ces circonstances imprévues.

En effet de nombreux aléas sont intervenus durant la première année de chantier, engendrant des surcoûts importants.

**Aléa 1 : présence d'amiante dans la décharge des Ségonnaux**

L'ancienne décharge se trouvant pour partie sur l'emprise du projet de création de digue parallèle, le projet de réhabilitation de la décharge a été, à la demande, de l'Etat intégré aux travaux.

Les modalités d'exécution de cette opération sont régies par l'arrêté interpréfectoral n°153a-2016 EA du 24/04/2018 autorisant au titre de l'article L.214-3 du Code de l'Environnement le SYMADREM à réaliser l'opération de création d'une digue à l'Ouest du remblai ferroviaire entre Tarascon Arles et les mesures associées, et autorisation le système d'endiguement dit « Rive Gauche ». Ce dernier prévoit notamment que les déchets de la décharge présents dans l'emprise de la digue soient extraits et évacués lors des travaux de terrassement afin d'assurer la stabilité de l'ouvrage, et qu'ils soient utilisés pour les travaux de réhabilitation de la décharge. Cette opération de valorisation s'entend pour des déchets inertes, respectant les critères de l'arrêté ministériel du 12/12/2014 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes dans certaines installations de stockage de déchets relevant de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Or, en décembre 2018, alors que le groupement d'entreprises en charge des travaux procédait au remodelage du dôme de la décharge pour préparer la forme du talus Nord à la réception des excédents de décapage, des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ont été mis en évidence. Les travaux ont été stoppés par le maître d'œuvre et un diagnostic amiante a été

## COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020

### SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2020-25

déclenché par le SYMADREM. Ce dernier a en effet conclu à la présence d'amiante sur environ 32 % des échantillons analysés.

Par courrier du 30/01/2019, le SYMADREM a sollicité la DREAL, qui a demandé au SYMADREM, dans son courrier du 18/03/2019, de se positionner sur une des deux options suivantes :

- Option 1 : évacuer les déchets remaniés contenant de l'amiante vers une installation de stockage dûment autorisée à cet effet ;
- Option 2 : créer un casier amiante sur le site.

Compte tenu du coût prohibitif de l'option 1, l'option 2 a été retenue. La DREAL a demandé à ce qu'un dossier de porter à connaissance, accompagné de tous les éléments d'appréciation, soit adressé au Préfet des Bouches-du-Rhône. Ce dossier est porté par la Ville d'Arles et contient les modalités d'encapsulage de l'amiante dans le casier. Le porté à connaissance a été accepté par l'Etat et a fait l'objet d'un arrêté préfectoral.

Le scénario retenu est le compromis technico-économique le plus adapté au site de la décharge et au projet de création de la digue.

**Le montant de cet aléa s'élève à 2 466 660,34 € HT.**

Il a été contractualisé par l'intermédiaire de l'avenant n°1 du lot n°1 (terrassement) signé le 8 janvier 2020 et notifié le 14 janvier 2020.

### *Aléa 2 : Intempéries intenses des mois de novembre et décembre 2019*

Suite aux fortes intempéries de novembre et décembre 2019, le noyau étanche en cours de construction a été affecté de nombreuses ravines d'extension et de profondeurs plus ou moins importantes. Un recensement des ravines a été effectué sur le linéaire du remblai étanche de la future digue. Ces ravines sont présentes sur les talus amont et/ou aval affectent l'ensemble du remblai en construction entre l'usine fibre excellence au nord et la digue du Mas Molin au sud. Plusieurs types de ravines se sont créés :

- ravines isolées superficielles : ces ravines sont isolées et impactent le remblai étanche dans sa géométrie définitive sur moins de 30 cm d'épaisseur.
- ravine de grande ampleur : ces ravines impactent la géométrie du remblai étanche sur une forte profondeur et sur une largeur importante.
- autres ravines : l'impact en profondeur est inférieur à 1 m et leur évolution en plan et limité.

## COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020

### SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2020-25

Un rapport de diagnostic a été réalisé par le contrôle extérieur géotechnique. Il expose qu'il n'existe pas de corrélation évidente entre le positionnement des ravines recensées après les épisodes pluvieux et la localisation des anomalies identifiées lors des interventions du contrôle extérieur, le groupement d'entreprises ayant traité les anomalies constatées au fur et à mesure de l'édification des couches du remblai.

Ces ravines n'ont donc pas été causées par une mauvaise mise en œuvre des matériaux. Elles ont été créées par le caractère violent des pluies de novembre et décembre 2019 avec des intensités ponctuelles entre 10 et 20 mm/h et un cumul proche de 200 mm en 10 jours, en ne considérant que les épisodes marquants.

Le corps de digue définitif étant impacté, une reprise uniquement en surface n'est pas possible car elle ne permettrait pas de corriger les désordres profonds. L'étanchéité serait détériorée, la pérennité et la sûreté de l'ouvrage grandement réduit. La reprise de ces ravines nécessite donc l'emploi d'engins de terrassement lourds.

Par ailleurs, afin de poursuivre toutes autres actions sur le chantier tel que le complexe filtre-drain/recharge aval, il est impératif de procéder à la reprise de ces désordres de manière urgente.

Il est également primordial de se prémunir contre tout nouveau risque d'érosion pouvant survenir lors de prochains épisodes pluvieux intenses.

Il est prévu la reprise de ces ravines en protégeant les talus par du matériau minéral beaucoup moins sujet à l'érosion pluviométrique. La méthodologie suivante sera réalisée :

- déblais systématiques du talus amont avec substitution par 50 cm de matériaux granulaires 0/250 mm,
- déblais ponctuels au droit du talus aval (30 cm de profondeur maximum) pour faire varier la position du filtre au droit des ravines peu profondes,
- traitement des ravines résiduelles (diminuées du fait du déblai) avec la méthode de terrassement en déblai/remblai puis compactage, sur les talus amont ou aval.
- les secteurs de digue où les ravines sont les plus profondes et les plus larges seront entièrement déblayés, remblayés et recompactés dans les règles de l'art.

**L'estimation financière de ces réparations est de 2 270 000 €HT.**

**Le montant total des aléas non prévisibles en cours de travaux s'élève donc à environ 4 736 660 euros HT.**

## 2. MONTANT ACTUALISE DE L'OPERATION

La prise en compte des prestations et travaux d'ores et déjà exécutés et ceux restants à effectuer, ainsi que les économies réalisées et le montant de révision des prix portent le montant estimatif de l'opération à 59,1 Millions € HT.

**COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020**

**SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2020-25**

Les subventions allouées à la réalisation de cette opération étant basées sur un montant de travaux subventionnables de 56,7 M€, le montant total des travaux non financés à ce jour est estimé à 2 400 000 € HT.

**3. MONTANT DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT**

Les financeurs habituels sont l’Etat, la région Provence-Alpes-Côte d’Azur et le département des Bouches-du-Rhône. Compte tenu du fait que les investissements du Plan Rhône ont été plafonnés par la région (convention bilatérale approuvée par délibération n°2019-45 du comité syndical en date du 3 décembre 2019 et par la commission permanente de la région du 13 décembre 2019), il paraît aujourd’hui difficile d’obtenir un financement de la part de la région sans impacter les autres opérations du Plan Rhône.

Il est proposé le plan de financement suivant :

FINANCEMENT	TAUX	MONTANTS
Etat	40 %	960 000 € HT
Autofinancement	60%	1 440 000 €HT
TOTAL	100 %	2 400 000 € HT

L’autofinancement serait ventilé comme suit :

AUTOFINANCEMENT	TAUX	MONTANTS
Département des Bouches-du-Rhône	50 %	1 200 000 € HT
Excédent de fonctionnement	10 %	240 000 €HT
TOTAL	60 %	1 440 000 € HT

## COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020

### SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2020-25

Après en avoir délibéré,

#### Le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** des aléas survenus durant les travaux de création de la digue entre Tarascon et Arles,
- **APPROUVE** la demande de financement complémentaire pour achever les travaux de création de la digue entre Tarascon et Arles et mesures associées ainsi que le plan de financement, tel qu'exposé ci-dessus,
- **SOLLICITE** les partenaires financiers du SYMADREM pour l'octroi des participations et subventions complémentaires conformément au tableau ci-dessous :

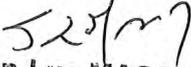
FINANCEMENT	TAUX	MONTANTS (€ HT)
Etat	40 %	960 000 €
Département des Bouches-du-Rhône	50 %	1 200 000 €

- **DIT** que les 10 % restant seront financés par une partie de l'excédent de fonctionnement affecté en investissement par délibération du 2020-13,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

**La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jour, mois et an sus indiqués.

Le Président,

  
Jean-Luc MASSON

## Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

MARDI 3 MARS 2020

**DELIBERATION N° : 2020\_26**

### **LITTORAL**

*Travaux d'urgence pour la sécurisation de la commune  
des Saintes-Maries-de-la-Mer  
Approbation du principe des travaux et du plan de financement*

*Nomenclature : 7.5*

L'an deux mille vingt, le 3 mars à 14h30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 24 février 2020 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON.

#### **NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19**

*Le comité syndical ne délibère valablement que lorsque le quorum de 10 délégués est atteint  
dont au moins 7 physiquement, le complément étant constitué de pouvoirs.*

**Présent(s) titulaire(s) votant(s) (6) : Jean-Luc MASSON (Président)** (11 voix), Marie-Pierre CALLET (22 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (12 voix), Alain DUPONT (12 voix), Marie-Christine ROUVIERE (12 voix).

**Présent(s) suppléant(s) votant(s) (2) :** Monique CHRISTOL (12 voix), Serge GILLI (12 voix).

**Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (3) :** Corinne CHABAUD (22 voix) à Marie-Pierre CALLET, Laurent PELISSIER (12 voix) à Marie-Christine ROUVIERE, Juan MARTINEZ (12 voix) à Gilles DUMAS.

**Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (0)**

**Absent(s) excusé(s) (8) :** Lucien LIMOUSIN, Henri PONS, Roland CHASSAIN, Martial ALVAREZ ; Julien SANCHEZ, Eric BERRUS, Jacky PASCAL, Jean-Claude CAMPOS.

**PRESENTS :** 6 titulaires + 2 suppléants = 8 délégués

**POUVOIRS :** 3 délégués

**TOTAL : 11 VOTANTS SOIT 150 VOIX**

**Monsieur DUPONT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.**

*Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.*

## COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020

**DELIBERATION N° : 2020\_26**

**RAPPORTEUR : M. MASSON**

### **LITTORAL**

Travaux d'urgence pour la sécurisation de la commune  
des Saintes-Maries-de-la-Mer  
Approbation du principe des travaux et du plan de financement

#### **I – CONTEXTE GENERAL**

Le programme dit « invariants littoral » a été réalisé de 2002 à 2012 pour un montant de 12 millions d'euros HT. Il a permis de construire un dispositif de maintien du trait de côte au droit de la ville des Saintes-Maries-de-la-Mer. Il a permis également de reconstituer des plages et de freiner l'érosion marine.

Malgré ces travaux, l'Est de la Commune et plus particulièrement la digue à la Mer à l'Est du pertuis de la Fourcade est fortement exposée au risque de rupture. Le rechargement expérimental de la plage Est en galets, mené en 2007 et 2010, n'a pas donné les résultats escomptés. Plusieurs tempêtes ont eu lieu respectivement en 2017, 2018 et 2019. Elles ont rappelé une nouvelle fois la faiblesse de ce tronçon mais également de certains épis et brise-lames. Des travaux d'urgence ont dû être engagés en 2015, 2016, 2018 et 2019 pour assurer une protection des ouvrages à moyen terme.

Par lettre en date du 6 novembre 2017, le SYMADREM a demandé au Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire d'inclure les travaux du littoral dans le cadre du Plan Rhône de manière à traiter de façon cohérente la problématique inondation au droit de la Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer. Par courrier en date du 18 avril 2018, la directrice de cabinet du Ministre a répondu négativement à cette demande, qui aurait pourtant permis d'accélérer la réalisation de travaux de protection. Elle recommande au SYMADREM de travailler sur la mise en œuvre d'un PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) Littoral

Une étude globale sur l'ensemble des ouvrages maritimes gérés par le SYMADREM a été engagée en 2018 pour, d'une part évaluer l'ensemble des travaux réalisés entre 2002 et 2012 et, d'autre part définir un programme général d'investissements. Le diagnostic approfondi s'est terminé en 2019 et a été approuvé par le comité de pilotage du 9 juillet 2019. Ce diagnostic a montré que les épis et les brise-lames avaient globalement rempli leur rôle en amenant le sable au centre du village. En revanche, ils ont aggravé la situation à l'ouest du village, notamment au droit de l'épis Tenon du clos du Rhône et à l'Est du pertuis de la Fourcade au droit de la plage du même nom. La fragilité des ouvrages au droit de Port Gardian et du centre-ville a également été confirmée. Les études d'avant-projet pour améliorer la performance des ouvrages est en cours. Le montant des travaux à investir pour les 50 prochaines années a été estimé à ce stade à 12,3 M€ HT, arrondi à 12,5 M€ HT. Le montant sera précisé à l'issue des études d'avant-projet.

En parallèle, le SYMADREM a débuté le travail de définition d'une stratégie globale sur le littoral, qui est un préalable indispensable au PAPI Littoral. Plusieurs réunions techniques ont été organisées pour cerner les attentes de l'Etat, des collectivités et des gestionnaires œuvrant dans le delta. Cette démarche sera élargie à l'ensemble des acteurs dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2020.

## COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020

### SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2020\_26

La mise en œuvre d'un PAPI est une démarche longue et fastidieuse. Les tempêtes de 2019 ont fortement fragilisé certains épis et certains brise-lames, qui ne pourront pas résister jusqu'à la mise en œuvre du PAPI. Des travaux de réparations dans le cadre des travaux d'entretien courant ont été menés, mais ils ne sont pas suffisants. Des travaux d'urgence de grosses réparations deviennent nécessaires à court terme.



**Photo 1.** Déferlement de vagues et surverse sur la digue à la Mer en mars 2018 (photo de gauche) – départ de brèche par surverse (photo de droite)



**Photo 2.** Rupture de l'épis tenon du clos du Rhône en octobre 2019

L'Etat, lors du comité de pilotage de l'étude littoral, a annoncé qu'une opération d'urgence de 2 millions d'euros pouvait être éligible aux crédits du fond Barnier, hors PAPI. En revanche, l'obtention de la subvention est conditionnée à l'autorisation préalable du système d'endiguement, ainsi qu'à l'obtention des autorisations environnementales réglementaires, avec enquête publique. Le délai serait alors de 3 ans environ avant le démarrage des travaux de sécurisation, et de 5 ans environ en considérant des travaux de plus de 2 millions d'euros dans le cadre du PAPI.

Face à l'urgence des travaux, il est proposé de procéder suivant les étapes détaillées ci-dessous :

- Réalisation d'une **1<sup>ière</sup> tranche** de travaux, **hors PAPI**, ne nécessitant pas d'autorisation environnementale, pour un montant de **2 millions d'euros**.

## COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020

### SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2020\_26

Ces travaux ne pourront concerner que des reprises, à profil identique, des ouvrages les plus fragilisés, selon l'ordre de priorité suivant :

- Digue à la mer au niveau de la plage Est des Saintes Maries de la Mer
- Epi ouest de Port Gardian
- Continuité de la protection au niveau du secteur des arènes
- Epi tenon et brises lames du Clos du Rhône



Ouvrages concernés par la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux

La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux seront réalisées par le SYMADREM, qui dispose de l'agrément nécessaire.

Le plan de financement proposé est le suivant :

FINANCEMENT	TAUX	TOTAL HT
Département des Bouches du Rhône	60 %	1 200 000 €
Autofinancement (fonds propres du SYMADREM)	40 %	800 000 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>100 %</b>	<b>2 000 000 €</b>

- Réalisation d'une 2<sup>ème</sup> tranche de travaux nécessitant une autorisation environnementale, avec enquête publique, et l'autorisation du système d'endiguement, selon le découpage suivant :
  - Travaux de 1<sup>ère</sup> priorité, hors PAPI, pour un montant de 2 millions d'euros, avec sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat, à hauteur de 40 %.

## COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020

### SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2020\_26

- Travaux de **2<sup>nd</sup>e priorité**, dans le cadre du PAPI, pour un montant **8,5 millions d'euros**, avec sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat, à hauteur de 40%.

Cette seconde tranche de travaux sera définie selon les résultats de l'avant-projet de l'étude globale sur l'ensemble des ouvrages maritimes gérés par le SYMADREM ainsi que selon les conclusions de la stratégie littoral. La création de nouveaux ouvrages sera prévue lors de cette seconde tranche de travaux. En particulier, les aménagements suivants pourraient être y être intégrés (selon les conclusions des études Avant-Projet et de la stratégie littorale) :

- Reprise de la continuité du profil en long de la protection dans le secteur des Arènes ;
- Création d'un brise lame attendant à l'épi est de Port Gardian ;
- Mise en place de risberme en enrochements au pied des épis et brise lame les plus sollicités ;
- Création de 3 épis avec rechargement en sable au niveau de la Plage Est OU rechargement massif en sable ;
- Renforcement de la digue à la Mer pour réduire les franchissements en cas de tempête.

**Après en avoir délibéré,**

#### **Le Comité Syndical :**

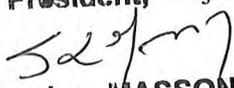
- **APPROUVE** le principe des travaux d'urgence sur le littoral pour la sécurisation des Saintes-Maries-de-la-Mer,
- **APPROUVE** la demande de financement pour la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux d'urgence sur le littoral pour la sécurisation des Saintes Maries de la Mer, ainsi que le plan de financement tel qu'exposé ci-dessous,
- **SOLLICITE** le Département des Bouches du Rhône pour l'octroi de subvention conformément au tableau ci-dessous :

FINANCEMENT	TAUX	TOTAL HT
Département des Bouches du Rhône	60 %	1 200 000 €
Autofinancement (fonds propres du SYMADREM)	40 %	800 000 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>100 %</b>	<b>2 000 000 €</b>

- **DIT** que la part d'autofinancement a été inscrite au budget,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

**La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Fait et délibéré au siège du SYMADREM, le \_\_\_\_\_ jour, mois et an sus indiqués.

  
Jean-Luc MASSON